

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2427

10 octobre 2011

SOMMAIRE

Aabar Luxembourg S.à r.l.	116485	Gummi-Roller GmbH	116450
Add Valoris S.à r.l.	116487	Helikos SE	116485
Add Valoris S.à r.l.	116487	H&S Architecture S.A.	116480
ADD Venture S.A.	116486	Hub2Asia S.A.	116480
Ades S.A.	116488	Safindi	116482
Agence Immobilière BORSI & ARMANI Sàrl	116483	Sailor S.A.	116482
Algeco/Scotsman Management S.C.A. ..	116485	Sailus S.A.	116483
Alimak Hek HoldCo S.à r.l.	116485	Serrurerie Kockhans Daniel Sàrl	116483
Alter Domus Participations S.à r.l.	116485	Severn Trent European Finance Limited	116481
Amadeus Midco S.à r.l.	116486	Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l.	116481
Athena Private Equity S.A.	116486	Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l.	116481
Audit Conseil Services Sàrl	116486	Severn Trent Luxembourg Overseas Fi- nance S.à r.l.	116481
Café Blue Bayou G.m.b.H	116488	SL Aviation Group, S.à r.l.	116483
Campus Marum S.A.	116494	Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable	116484
Canon Luxembourg S.A.	116487	Soloverte Finance S.à r.l.	116484
Capelle International S.A.	116496	Solvadis International S.à r.l.	116480
Carmatrans S. à r. l.	116494	Sopura Sustainable Development Compa- ny S.A.	116484
Carrée S.A.	116495	Springwater Property Investment Hol- dings S.à r.l.	116480
CDIP1 S.A.	116495	Springwater Residential Property Holdings III S.à r.l.	116481
CDIP Burstah S.à r.l.	116494	Support Science Europe S.à r.l.	116482
Cedro Finance S.A.	116495	Swiftsure S.à r.l.	116482
CHH FINANCIERE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	116495	Western Technology S.A.	116484
Créations de coiffure Tina S.à r.l.	116487	WIKIO Luxembourg	116450
Credit Suisse One Cabot Square (Luxem- bourg) S.à r.l.	116488		
Cuisine Royale S.à r.l.	116487		
European Logistics Feeder S.C.A.	116488		
exceet Group SE	116485		
Guimofi	116450		

Guimofi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 33.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117120/9.

(110134670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Gummi-Roller GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 6, Zare Est.
R.C.S. Luxembourg B 19.929.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117121/9.

(110134515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 113.995.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of July.
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WIKIO Luxembourg (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, incorporated on 20 January 2006 by deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 113.995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 878 of 4 May 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time by deed of the undersigned notary, dated the date hereof, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Sophie Bronkart, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Mr Guillaume Beauthier, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

The shareholders have been duly convened by registered mail sent on 20 July 2011.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of all the two hundred eighty seven thousand two hundred seventy six (287,276) shares (being two hundred twenty eight thousand six hundred and forty nine (228,649) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and fifty eight thousand six hundred and twenty seven (58,627) category A preference shares (the "Category A Preference Shares")) in issue in the Company, 234.606 shares (being 175.979 Ordinary Shares and 58.627 Category A Preference Shares) of the Company are duly represented at the present general meeting so that ... per cent (...%) of the issued share capital and shareholders of the Company are represented at the present meeting and declare having had full knowledge of its agenda.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. increase of the maximum purchase price from one hundred sixty Euro (€160) to one hundred and eighty six Euro and twenty five (€186.25) with respect to the authorisation granted by the general meeting of the Company to the board of directors to purchase up to fifteen percent (15%) of the Company's issued share capital pursuant to the extraordinary general meeting of the Company held on 9 June 2011; authorisation to the board of directors of the Company to, amongst others purchase the five thousand three hundred seventy (5,370) Ordinary Shares of the Company held in aggregate by Frederic Montagnon, Gilles Moncaubeig and Julien Romanetto for an amount of one hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (€186.25) each; authorisation to the board of directors to reduce in the future (if relevant) the share capital of the Company by the cancellation of the Ordinary Shares of the Company so repurchased held by the Company from time to time; waiver by the shareholders of their right of equal treatment in case of purchase of ordinary shares from only certain holders of Ordinary Shares, as may be agreed between the shareholders from time to time;

2. reclassification of three thousand six hundred ninety-three (3,693) Ordinary Shares held by the shareholders set forth in the table below into three thousand six hundred ninety-three (3,693) Category A Preference Shares to be held as follows:

Shareholder	New Category A Preference shares held after conversion
Lightspeed Venture Partners VII, L.P.	3,028
Gemini Israel IV, L.P.	659
Gemini Partners Investors IV, L.P.	6
Total	3,693

As a result thereof, the share capital shall be fixed at € 26,716,668 represented by 224,956 Ordinary Shares and 62,320 Category A Preferential Shares, each with a nominal value of € 93.

3. restructuring of the share capital of the Company as follows:

i. Split of the Category A Preference Shares into two series, being the Series A1 Preference Shares and Series A2 Preference Shares, and determination of the rights and obligations thereof; consequential amendment of articles 5, 6 of the articles of association; reclassification of all the existing Category A Preference Shares into Series A1 Preference Shares and Series A2 Preference Shares (the "Reclassification") as set forth in the table below:

Shareholder	Number of Category A Preference Shares held prior to the Reclassification	Number of Series A1 Preference Shares held after the Reclassification	Number of Series A2 Preference Shares held after the Reclassification
Mr Pierre Chappaz	12,500	0	12,500
Lightspeed Venture Partners VII, L.P.	37,769	37,769	0
Solorun HK	3,750	0	3,750
Gemini Israel IV, L.P.	8,218	8,218	0
Gemini Partners Investors IV, L.P.	83	83	0
Total	62,320	46,070	16,250

ii. Creation of a new category of Category B shares to be split in two (2) Series, being the Series B1 Preference Shares and the Series B2 Preference Shares and determination of the rights and obligations thereof; consequential amendment of articles 5, 6 of the articles of association;

4. increase of the share capital of the Company from its current amount of twenty six million seven hundred sixteen thousand six hundred sixty eight Euro (€26,716,668) to thirty-one million eight hundred fourteen thousand seven hundred forty-two Euro (€31,814,742) by the issue of fifty four thousand eight hundred eighteen (54,818) Category B Preference Shares (being thirty six thousand five hundred thirty three (36,533) Series B1 Preference Shares and eighteen thousand two hundred eighty five (18,285) Series B2 Preference Shares, each with a nominal value of ninety-three Euro (€93) with an issuance premium of one hundred eighty Euro and seventy two cents (€180.72) each (together the "New B Preference Shares"), subscription to the New B Preference Shares and payment thereof by contribution in cash by existing and new shareholders as set forth in the table below:

Shareholder	Number of Series B1 Preference Shares subscribed	Number of Series B2 Preference Shares subscribed	Contribution amount
GIMV NV	31,967	0	€8,750,007.24
Adviesbeheer GIMV Venture Capital 2010 NV	4,566	0	€1,249,805.52
Lightspeed Venture Partners VII, L.P.	0	7,215	€1,974,889.80
Gemini Israel IV (Annex Fund) L.P.	0	1,780	€487,221.60
Gemini Partners Investors IV (Annex Fund), L.P.	0	65	€17,791.80
Solorun HK	0	4,055	€1,109,934.60
Mr Pierre Chappaz	0	5,170	€1,415,132.40
Total	36,533	18,285	€15,004,782.96

amendment of article 5 of the articles of association to reflect the above resolution;

5. waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights with respect to the issue of the New B Preference Shares and the New A Preference Shares;

6. amendment and increase of the authorised share capital of the Company from its current amount of eleven million one hundred twenty thousand two hundred eighty-nine Euro (€11,120,289) to twelve million nine hundred eighty thousand two hundred eighty nine Euro (€12,980,289) (or to any other amount as may be deemed necessary by the shareholders present or represented) to be represented by one hundred thirty four thousand three hundred thirty eight (134,338) Ordinary Shares and five thousand two hundred thirty-five (5,235) Category A Preference Shares (of any series) having a nominal value of ninety-three Euro (€93); renewal of the of the authorisation granted to the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital of the Company for a period of five years as from 28 July 2011 to 28 July 2016; acknowledgment of a report by the board of directors of the Company in accordance with article 32.3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended concerning the price and conditions, at which the Ordinary Shares and the Category A Preference Shares (of any series) of the Company may be issued pursuant to the authorised capital, such issues being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders; and in relation thereto decision to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress any preferential subscription rights in case of issue of shares by the Company within the limits of the authorised share capital; consequential amendment of article 5.2 of the articles of association of the Company;

7. acknowledgment and approval of the new warrants to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class B1 Shares according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company;

8. amendment of article 6 of the articles of association of the Company to provide for new dividends rights and liquidation preference rights of the shareholders;

9. amendment of article 10 of the articles of association of the Company with respect to the composition of the board of directors of the Company to provide (i) for the reduction of the number of directors of the Company from twelve (12) to eight (8), (ii) for the new directors' appointment procedure and other amendments in relation thereto;

10. acknowledgment of the resignation of Mr. Laurent Binard, Mr. Julien Romanetto, Mr. Andrea Febbraio and E-TF1 from their office as directors of the Company and appointment of Mr. Geoffroy DUBUS as new director of the Company until the holding of the annual general meeting to be held in 2017, (ii) renewal of the mandate of the members of the board of directors until the holding of the annual general meeting to be held in 2017, so that the board of directors of the Company is composed as follows: Mr. Pierre Chappaz, Mr. Etienne Mouthon, Mr. Bertrand Quesada, Mr. Yoni Cheifez, Télévision Française 1 - TF1, Mr. Frédéric Montagnon, Mr. Ronald Weber, Mr. Geoffroy DUBUS; and (ii) Mr. Laurent Binard as Secretary of the board of directors of the Company until the annual general meeting to be held in 2012;

11. amendment of article 11 of the articles of association to provide for new board of directors' proceedings and decisions majorities and other amendments in relation thereto;

12. amendment of article 7 of the articles of association to provide for new share transfer rules;

13. amendment of article 8 of the articles of association to provide special decisions majorities at the level of the shareholders meetings;

14. amendment of the articles of association to provide for the insertion of a new article 21 named "Definitions";

15. amendment and restatement of the articles of association in order to reflect the resolutions to be taken on the above items of the agenda and other amendments;

16. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the maximum purchase price from one hundred sixty Euro (€160) to one hundred and eighty six Euro and twenty five cents (€186.25) with respect to the authorisation granted by the general meeting to the board of directors to purchase up to fifteen percent (15%) of the Company's issued share capital pursuant to the extraordinary general meeting of the Company held on 9 June 2011.

The general meeting hereby authorises the board of directors of the Company to, amongst others purchase the five thousand three hundred seventy (5,370) Ordinary Shares of the Company held in aggregate by Frederic Montagnon, Gilles Moncaubeig and Julien Romanetto for an amount of one hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (€186.25) each.

The general meeting further authorises the board of directors to reduce the share capital of the Company in the future (if relevant) by the cancellation of the repurchased Ordinary Shares of the Company held by the Company from time to time.

The general meeting acknowledged the waiver by the shareholders present or represented of their right of equal treatment in case of purchase of ordinary shares from only certain holders of Ordinary Shares, as may be agreed between the shareholders from time to time.

Second resolution

The general meeting resolved to reclassify three thousand six hundred ninety-three (3,693) Ordinary Shares held by the shareholders set forth in the table set forth in the agenda into three thousand six hundred ninety-three (3,693) Category A Preference Shares to be held as set forth in the table set forth in the agenda.

The general meeting acknowledged that as a result of the first resolution, the share capital is fixed at twenty-six million seven hundred sixteen thousand six hundred sixty-eight Euro €26,716,668 represented by two hundred twenty-four thousand nine hundred fifty-six (224,956) Ordinary Shares and sixty-two thousand three hundred twenty (62,320) Category A Preference Shares, each with a nominal value of € 93.

Third resolution

The general meeting resolved to restructure the share capital of the Company as follows.

The general meeting resolved to split the Category A Preference Shares into two series, being the Series A1 Preference Shares and the Series A2 Preference Shares and determine the rights and obligations thereof as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Thereupon, the general meeting resolved to reclassify all the existing Category A Preference Shares into Series A1 Preference Shares and Series A2 Preference Shares as set forth in the table set forth in the agenda.

Thereafter, the general meeting resolved to create a new category of Category B shares to be split in two (2) Series, being the Series B1 Preference Shares and the Series B2 Preference Shares and determine the rights and obligations thereof as set forth in the amended and restated articles of association of the Company set forth below.

Fourth resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company from its amount of twenty six million seven hundred sixteen thousand six hundred sixty eight Euro (€26,716,668) to thirty-one million eight hundred fourteen thousand seven hundred forty-two Euro (€31,814,742) by the issue of fifty four thousand eight hundred eighteen (54,818) Category B Preference Shares (being thirty six thousand five hundred thirty three (36,533) Series B1 Preference Shares and eighteen thousand two hundred eighty five (18,285) Series B2 Preference Shares, each with a nominal value of ninety-three Euro (€93) with an issuance premium of one hundred eighty Euro and seventy two cents (€180.72) each (together the "New B Preference Shares").

The New B Preference Shares so issued were subscribed by existing and new shareholders as set forth in the table set forth in the agenda and the subscription price thereof was paid by a contribution in cash as set forth in the table set forth in the agenda. Evidence of the payment of the contribution in cash was shown to the undersigned notary.

The general meeting resolved to amend article 5 of the articles of association to reflect the capital increase and the restructuring resolved upon in the previous resolution as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Fifth resolution

The existing shareholders agree to waive their preferential subscription rights with respect to the issuance of the New B Preference Shares and the New A Preference Shares and as a result of the contributions in cash resolved upon hereabove and acknowledge the report of the directors dated 28 July 2011 in accordance with article 32-3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, with respect to the proposed waiver of preferential subscription rights by the shareholders regarding the issue of New B Preference Shares and New A Preference Shares against contributions in cash.

Sixth resolution

The general meeting resolved to increase the authorised share capital of the Company from its current amount of eleven million one hundred twenty thousand two hundred eighty nine Euro (€11,120,289) to twelve million nine hundred eighty thousand two hundred eighty nine Euro (€12,980,289) (or to any other amount as may be deemed necessary by the shareholders present or represented) to be represented by one hundred thirty four thousand three hundred thirty eight (134,338) Ordinary Shares and five thousand two hundred thirty five (5,235) Category A Preference Shares (of any series) each having a nominal value of ninety-three Euro (€93).

The general meeting then resolved to renew the authorisation granted to the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital of the Company for a period of five years as from 28 July 2011 to 28 July 2016.

Thereafter, the general meeting acknowledged the report by the board of directors of the Company dated 28 July 2011 in accordance with article 32.3(5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended concerning the price and conditions, at which the Ordinary Shares and the Category A Preference Shares (of any series) of the Company may be issued pursuant to the authorised capital, such issues being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders.

It is further resolved in relation thereto to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress, any preferential subscription rights in case of issue of further Ordinary Shares and Series A Preference Shares by the Company within the limits of the authorised share capital.

Seventh resolution

The general meeting acknowledged and approved the new warrants to be issued by the Company granting the right to subscribe to Class B1 Shares according to the terms and conditions set forth by the board of directors of the Company.

Eighth resolution

The general meeting resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to provide for new dividends rights and liquidation preference rights of the shareholders as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Ninth resolution

The general meeting resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company with respect to the composition of the board of directors of the Company to provide (i) for the reduction of the number of directors of the Company from twelve (12) to eight (8), (ii) for the new directors' appointment procedure and other amendments in relation thereto as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Tenth resolution

The general meeting resolved to acknowledge the resignation of Mr. Laurent Binard, Mr. Julien Romanetto, Mr. Andrea Febbraio and E-TF1 from their office as directors of the Company and to appoint Mr. Geoffroy DUBUS, born in Paris, on 5 November 1968, residing at 38, avenue Hoche, 75008 Paris, France as new director of the Company until the holding of the annual general meeting to be held in 2017.

Thereafter, the general meeting resolved to renew the mandate of the members of the board of directors until the holding of the annual general meeting to be held in 2017, so that the board of directors of the Company is composed as follows: Mr. Pierre Chappaz, Mr. Etienne Mouthon, Mr. Bertrand Quesada, Mr. Yoni Cheifez, Télévision Française 1 - TF1, Mr. Frédéric Montagnon, Mr. Ronald Weber, Mr. Geoffroy DUBUS. In addition, the general meeting resolved to appoint Mr. Laurent Binard as Secretary of the board of directors of the Company until the annual general meeting to be held in 2012.

Eleventh resolution

The general meeting resolved to amend article 11 of the articles of association to provide for new board of directors' proceedings and decisions majorities and other amendments in relation thereto as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Twelfth resolution

The general meeting resolved to amend article 7 of the articles of association to provide for new share transfer rules as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Thirteenth resolution

The general meeting resolved to amend article 9 of the articles of association to provide for special decisions majorities at the level of the shareholders meetings as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Fourteenth resolution

The general meeting resolved to amend the articles of association to provide for the insertion of a new article 21 named "Definitions" as set forth in the amended and restated articles of association set forth below.

Fifteenth resolution

The general meeting resolved to amend and restate the articles of association in order to reflect the resolutions taken in the above resolutions and other amendments as follows:

Art. 1. Form, Denomination. A public limited liability company (société anonyme) with the name "WIKIO Luxembourg" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the general meeting.

2.2 The Company may, by decision of the board of directors, have subsidiaries, offices, branches or administrative establishments, both in Luxembourg and abroad.

2.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

2.4 Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the executive bodies of the Company having the powers to bind the Company for the day to day management.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

3.2 The Company may be dissolved at any moment by decision of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, in particular in areas of new technologies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, the development of the portfolio held by the Company, the acquisition, transfer and development of patents, trademarks and licences related thereto.

The Company may lend or borrow, with or without warranties, it may participate in the creation and development of any companies and grant them assistance. In a general fashion it may take any controlling, supervisory and documentary measures and perform all commercial, moveable, immoveable and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty one million eight hundred and fourteen thousand seven hundred and forty-two Euro (€31,814,742) represented by:

- two hundred and twenty-four thousand nine hundred and fifty-six (224,956) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
 - sixty-two thousand three hundred and twenty (62,320) class A preference shares (the “Class A Preference Shares”) themselves divided into 46,070 Series A1 Preference Shares and 16,250 Series A2 Preference Shares; and
 - fifty-four thousand eight hundred and eighteen (54,818) class B preference shares (the “Class B Preference Shares”) themselves divided into 36,533 Series B1 Shares and 18,285 Series B2 Shares
- each with a nominal value of ninety-three Euro (€93).

5.2 The authorised capital of the Company is set at twelve million nine hundred and eighty thousand two hundred and eighty-nine Euro (€ 12,980,289) which shall be represented by:

- one hundred and thirty-four thousand three hundred and thirty-eight (134,338) Ordinary Shares; and
 - five thousand two hundred and thirty-five (5,235) Class A Preference Shares (of any series),
- each having a nominal value of ninety-three Euro (€93).

5.3 The board of directors may, for a period of five years ending on 28 July 2016, increase the share capital by the issue of new shares once or in several tranches within the authorised capital within the limits mentioned above. Such increases of capital may be issued with or without share premium, to be paid up in cash, in kind or by settlement of actual, liquid and immediately payable claims vis-à-vis the Company, as well as by incorporation of profits carried forward, available reserves or share premiums (it being understood that in the latter case, the increase of capital will be realised without issue of new shares).

5.4 The board of directors is specifically authorised to proceed with such issues without granting any preferential subscription right to the existing shareholders on the shares to be issued.

5.5 The board of directors may delegate to any director, manager, officer or any other person duly authorised, the power to receive the subscriptions and the price of the shares representing all or part of such increase of capital.

5.6 The board of directors is further authorised to issue ordinary bonds, with beneficiary or convertible certificates, in bearer or any other form, in any denomination and in any currency, it being understood that the issue of bonds, with beneficiary or convertible certificates, may only be made within the limits of the provisions of law applicable to the authorised capital, within the limits of the above-mentioned capital and in the context of the legal provisions, in particular Article 32-4 of the Law.

5.7 The board of directors shall determine the nature, price, interest rate, terms of the issue and of repurchase as well as any other conditions related thereto.

5.8 Amendment of the share capital and of the authorised capital. The issued share capital and the authorised but unissued capital of the Company may be increased or reduced by decision of the general meeting of shareholders, the quorum requirements applicable to amendment of the Articles as provided by the law being applicable.

5.9 Each time the board of directors shall have recorded by notarial deed an increase of capital upon the issue of shares within the authorised capital, it shall proceed to the amendment of this article.

5.10 In addition to the share capital, a share premium account may be set up, to which any share premium will be allocated. Any share premium paid on the subscription of preference shares of a specific class upon its issue will be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of preference shares and will indicate the corresponding class.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares are in registered form only.

6.2 There are no fractions of shares so that only one holder per share is recognised. In case a share of the Company is held by more than one person, the Company shall have the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed to represent the share vis-à-vis the Company.

6.3 A register of shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amount paid up for each of the shares, the declaration of share transfers and the dates of such share transfers as well as the conversion of registered shares into bearer shares. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register.

6.4 The Company may repurchase its own shares within the limits provided for by law or the present Articles.

6.5 Shares are Ordinary Shares or Preference Shares, divided into several categories, series or classes, if any.

6.6 To the extent permitted by law and unless otherwise provided for in these Articles, the holders of Ordinary Shares and Preference shares will vote together as a whole class on any matter.

6.7 Ordinary Shares

6.7.1 Unless otherwise stipulated in any shareholder's or similar agreement, from time to time, if any, all Ordinary Shares will be identical for all purposes and shall participate proportionally in any payment of dividends and to any distribution (of any kind whatsoever) of assets.

6.7.2 Dividends: The Ordinary Shares shall be entitled to such dividends as may from time to time be declared pursuant these Articles in accordance with and within the limits set forth in Article 6.8.8. (Preference and Ranks).

6.7.3 Liquidation Event: Subject to the provisions of Article 20.3 hereof and subject to the prior payment of the holders of the Preference Shares as set forth in Article 6.8 below, in case of Liquidation Event, any Ordinary Share shall be entitled to participate in the distribution of the surplus of the liquidation proceeds of the Company pro rata to their shareholding with the Preference Shares.

6.7.4 Sale: Subject to the prior payment of the holders of the Preference Shares as set forth in Article 6.8 below, in case of a Sale, any Ordinary Share shall be entitled to participate in the distribution of the surplus of the remaining proceeds of the Sale pro rata to their shareholding with the Preference Shares.

6.7.5 Voting rights: Each holder of Ordinary Shares will have one vote for each Ordinary Share held by him.

6.8 Preference Shares

6.8.1 Preference Shares are divided into two categories, Class A Preference Shares and Class B Preference Shares. All Class A Preference Shares will be identical for all purposes unless otherwise stipulated in these Articles and in any shareholders' or similar agreement, if any, from time to time and likewise for all Class B Preference Shares. The rights, preferences of any kind and restrictions on the Class A Preference Shares and on the Class B Preference Shares, respectively, are listed below and, to the extent permitted by the Law and these Articles, or by the provisions of any agreement between the shareholders, if any, at any time.

6.8.2 Dividends: In the event of a distribution of dividends by the Company and without prejudice of the provisions of the laws and the provisions of a shareholders' or similar agreement, the preferences and ranks set forth in Article 6.8.8 below shall apply mutatis mutandis.

6.8.3 Repurchase: The Company may not repurchase Preference Shares.

6.8.4 Conversion Rights: Subject to the provisions of any shareholders' or similar agreement, the conversion rights of the holders of Preference Shares (the "Conversion Rights") are listed below.

- Each Preference Share will be convertible at any time after the subscription date of that share in a number of fully paid up Ordinary Shares pursuant to the terms of any agreement between the shareholders, if any (the "Conversion Rate"). The initial Conversion Rate will be equal to one (1) Ordinary Share for one (1) Preference Share having the same nominal value (the "Initial Conversion Rate"). This rate will only be adjusted in the case and pursuant to the adjustment formula provided by the terms of any agreement between the shareholders, if any, at any time. In case such Preference Shares are converted at the Initial Conversion Rate, such Preference Shares to be converted into Ordinary Shares will be considered as being automatically converted into Ordinary Shares and after such conversion, will be redesignated into Ordinary Shares and Article 5 of the Articles will be amended accordingly.

- In the event of a Sale of the shares or a Liquidation Event, for which the Preference Shares will need to be converted into Ordinary Shares, the Initial Conversion Rate of each Preference Share shall be adjusted so that each such Preference Share may be converted in a number of Ordinary Shares such that the concerned holder of Preference Shares may receive

the full amount of the Liquidation Preference (as defined below) of such Preference Share (the “Adjusted Conversion Rate”), to the extent possible with respect to the portion of the Price available for such Liquidation Preference.

- Each Preference Share will be converted pursuant to the Conversion Rate applicable at the conversion date or at the date specified by written consent of the holders under the conditions set forth in Article 9 of the Articles.

- Without prejudice to the special majorities set forth in Article 9, any conversion of Preference Shares into Ordinary Shares shall only be effected within the limits provided for by the Law and in particular Article 68 of said law.

- Before a holder of Preference Shares requires the conversion of Preference Shares into Ordinary Shares, that holder shall notify the Company at its registered office his option to convert the Preference Shares held by him. The Board of directors will proceed to such a conversion and will have the conversion recorded by notarial deed within thirty (30) days pursuant to the Law, failing which, an annual general Meeting of the shareholders will be held which will acknowledge the conversion and require the amendment of the Articles to be recorded.

- Each Preference Share having been converted into Ordinary Shares will be cancelled and the number of issued Preference Shares will consequently be reduced accordingly.

6.8.5 Transfer: Without prejudice to Article 7, Preference Shares may be subject to restrictions as provided in any shareholders’ or similar agreement, if any, from time to time.

6.8.6 Voting rights: The holders of Preference Shares will have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares and will be entitled to receive notice of any shareholders meeting pursuant to these Articles. Each holder of Preference Shares will have one vote for each Preference Share.

6.8.7 Liquidation Preferences: In the case of a Sale or a Liquidation Event, holders of Preference Shares, if sellers, shall benefit from a liquidation preference (the “Liquidation Preference”) with respect to the consideration (the “Price”) paid for all Shares transferred within the scope of that Sale or Liquidation Event.

6.8.8 Sale or Liquidation Event - Preferences and ranks:

In the event of a Sale or a Liquidation Event, the Liquidation Preferences with respect to the allocation of the Price, from which the holders of Preference Shares shall benefit, are and shall rank as follows, subject to the limitations and specifications that may be set forth in a shareholders’ or similar agreement, if any, and the Liquidation Preference for each rank shall be paid prior to any payment of the Price to other Shareholders.

(i) Firstly, the Price shall be paid to Class B Preference Shareholders with respect to their transferred Class B Preference Shares, up-to a portion of the price calculated, for each such Class B Preference Share, (the “B Liquidation Preference”) in accordance with the following provisions:

(a) if the Average Price per Share is more than EUR848.72 per Share: the B Preference shall be the Issue Price of each such Class B Preference Share;

(b) if the Average Price Per Share is less than EUR584.63 per Share: the B Preference shall be the Issue Price of each such Class B Preference Share increased with an annual interest rate (“AIR”) of twelve per cent (12%) compounded per year provided that the B Liquidation Preference shall be capped at twice (2x) such Issue Price;

(c) if the Average Price Per Share is in the range between EUR848.72 per Share and EUR584.63 per Share: the B Preference shall be the Issue Price of each such Class B Preference Share increased with an AIR, compounded per year, which will start at twelve per cent (12%) if the Average Price Per Share is equal to EUR584.63 per Share and will be reduced in a linear way to zero per cent (0%) if the Average Price Per Share is equal to EUR848.72 per Share.

For the purpose of this clause, “Average Price Per Share” shall mean the Price per Share calculated on the basis of all Shares Transferred by all selling shareholders, irrespective of their class or category.

Should the Price be lower than the full amount of the B Liquidation Preference, then the available Price shall be paid to the persons who benefit from the B Liquidation Preference on a pro rata basis with respect to the number of Class B Preference Shares transferred by each such person.

(ii) Secondly, the remaining Price (if any), shall be paid to the Series A 1 Preference Shareholders with respect to their transferred Series A1 Preference Shares to once (1x) its Issue Price (the “A1 Liquidation Preference”);

Should the portion of the Price available for payment of the A1 Liquidation Preference be lower than the full amount of the A1 Liquidation Preference, then the Price available for such payment shall be paid to the persons who benefit from the A1 Liquidation Preference on a pro rata basis with respect to Series A1 Preference Shares transferred by each such person

(iii) Thirdly, the remaining Price (if any) shall be paid to the strategic investor (if any), if a seller (as it may be set forth in a shareholders’ or similar agreement) up to a portion of the Price equal to a portion of EUR 3,500,000 calculated pro rata the number of Shares transferred by such investor divided by the total number of Shares held by such investor (the “Strategic Investor Liquidation Preference”)

(iv) Fourthly, the remaining Price (if any), shall be paid to the Series A 2 A Preference Shareholders with respect to their transferred Series A2 Preference Shares to once (1x) its Issue Price (the “A2 Liquidation Preference”);

Should the portion of the Price available for payment of the A2 Liquidation Preference be lower than the full amount of the A2 Liquidation Preference, then the Price available for such payment shall be paid to the persons who benefit from

the A1 Liquidation Preference on a pro rata basis with respect to Series A2 Preference Shares transferred by each such person

(v) then, the remaining Price (if any) shall be paid (the “Remaining Payment”) to all Shareholders (including holders of Ordinary and Preference Shares) on an as-converted pro rata basis with respect to the number of Shares transferred by the Shareholders with no order of preference provided that a strategic investor, if a Seller, may only receive that amount of its portion of the Remaining Payment which exceeds the payment received within the Strategic Investor Liquidation Preference.

The holders of Preference Shares will be informed by means of a written notice from the Company, of any Liquidation Event in the earlier of the following: no later than ten (10) days before the extraordinary meeting of the shareholders held in order to approve such a Liquidation Event, or ten (10) days before the close of that Liquidation Event. The notice shall describe any substantial terms with respect to the Liquidation Event. In addition, the holders of Preference Shares will also be informed in writing of any substantial amendment with respect to the description of the Liquidation Event which was served upon them. They will also be informed in due time of the final approval of the Liquidation Event.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The transfer of registered shares is subject to a written declaration of transfer entered in the register of shareholders of the Company. This declaration recording the transfer will be executed by the transferor and the transferee or by any other person duly appointed to do so. The Company may also accept as evidence of the share transfer other instruments to the satisfaction of the Company.

7.2 Unless otherwise stipulated in any shareholders or similar agreement, from time to time, if any, all Ordinary Shares will remain Ordinary Shares in case of Transfer, as well as all Preference Shares A1, A2, B1 and B2 will not see its class or category change because of a Transfer.

7.3 The holders of Ordinary Shares and Preference Shares acknowledge that the transfer of their respective shares may be subject to restrictions as provided in any shareholders’ or similar agreement, if any, at any time. Each holder of Ordinary Shares, jointly and not severally (conjointement), agrees that for a five (5)-year-period starting as of the 28 July 2011 (which will be tacitly renewed once for a two (2)-year period, to the extent legally permissible) it shall not, unless otherwise stipulated in a shareholders’ or similar agreement, if any from time to time or with the prior written agreement of the holders of Preference Shares holding in the aggregate 55 % of the Preference Shares considered as a single class of Shares, Transfer any of the Shares held by such holders Ordinary Shares.

7.4 Each of the Ordinary and of the Preference Shareholders unless otherwise stipulated in any shareholders or like agreement, from time to time, if any he would be a party to, agree that in case of transfer of all or part of their respective Shares of the Company to a third party or to an Ordinary Shareholder, the relevant Shareholder shall notify in writing beforehand to all the Preference Shareholders, the relevant applicable terms and conditions of such transfer.

7.4.1 Within 15 (fifteen) days from the reception of this notification, the Preference Shareholder can exercise its right to buy such Shares.

7.4.2 In the case where the Preference Shareholder is interested to buy said Shares, it will notify its intention by registered letter with proof of receipt (hereafter the “Acceptance notice”).

7.4.3 The Acceptance notice shall constitute the binding agreement of the seller and the buyer to respectively sell and purchase the package of Shares of the seller, under the terms and conditions of the initial notice.

7.5 In the event that Shareholders holding respectively, in the aggregate, at least (i) fifty per cent (50%) of the Preference Shares as a single class and (ii) until July 31, 2016 only, fifty (50%) of the Ordinary Shares (the “Selling Holders”) approve in writing an offer for all the Securities, from a Third Party Proposed Transferee which is not an Affiliate of a Selling Holder (the “Acquirer”), specifying that this Article 7.5 shall apply to such Transfer, the Selling Holders shall have the right to require all other shareholders to Transfer all their Securities to such Acquirer, on the same terms on which the Selling Holders carry out the Transfer of all the Securities held by them, provided that notwithstanding anything to the contrary in this Article 7.5, the total proceeds for the Transfer shall be allocated in accordance with the provisions of Article 6.8.8 (the “Drag Along Right”).

7.5.1 The Selling Holders may exercise the Drag Along Right by giving each of the Shareholders a written notice (a “Call Notice”) at least thirty (30) days prior to the date of the proposed closing of such Transfer, which Call Notice shall specify that this Article 7.5 shall apply to such Transfer, set forth the price and other terms on which all such Securities are to be transferred in the context of such Transfer, the identity of the Acquirer and the date of the proposed closing (which shall not be earlier than fifteen (15) days following the date of such Call Notice) with respect to such Transfer.

7.5.2 Upon receipt of a Call Notice, each Shareholder shall become obligated to Transfer, along with the Selling Holders, in the context of such Transfer the number of Shares determined according to the foregoing and set forth in the Call Notice to the Acquirer at such closing and, if such transaction requires Shareholder approval, with respect to all Shares that such Shareholder owns or over which such Shareholder otherwise exercises voting power, to vote (in person, by proxy or by action by written consent, as applicable, for an ordinary or extraordinary meeting of shareholders, as applicable) all Shares in favor of, and adopt, such Transfer (together with any related amendment to the present Articles of incorporation required in order to implement such Transfer) and to vote in opposition to any and all other proposals that could reasonably be expected to delay or impair the ability of the Company to consummate such Transfer.

7.5.3 The Transfer shall be conditional upon delivery:

(a) to each Shareholder: in case of a Sale for cash consideration, of a bank check (or any document evidencing a wire transfer) in an amount equal to the purchase price of its Securities or, in case the Sale's price is paid in consideration other than cash, of the relevant consideration, in both cases determined in accordance with the provisions of Article 6.8.8;

(b) to the Acquirer: of any document duly completed and executed, requesting the Company to record the Transfer of the relevant Securities to the Acquirer.

7.6 Any transfer or attempted transfer made or attempted to be made in violation of the provisions of these Articles and/or the provisions contained in a shareholders' or similar agreement, if any, at any time, shall not be recognised by the Company and shall not be inscribed in the register of shareholders.

Art. 8. Shareholders meetings of the Company.

8.1 Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders of the Company. The meeting has the broadest powers to do or ratify all acts in relation to the Company.

8.2 Notices of the meeting will be in the form and within the period of time prescribed by the Law. Any director may convene the shareholders' meetings of the Company.

8.3 The annual general meeting of the shareholders of the Company will be held, in accordance with the Law, at the registered office of the Company in Luxembourg or any other place of the municipality of the registered office indicated in the convening notice on the first Wednesday of the month of May at 2.30 p.m. If such a day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting will be held on the next following business day.

8.4 An extraordinary general meeting shall be convened at the request in writing of shareholders representing 10% of the share capital.

Art. 9. Convening notices, quorum, proxies.

9.1 The quorum and convening requirements set forth by the Law shall apply to any convening notices and shareholders' meeting of the Company, subject to the terms of the present Articles.

9.2 Each share entitles to one vote.

9.3 Unless otherwise provided for herein or by the Law and without prejudice to Article 11.10 resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of those present or represented and voting.

9.4 Any extraordinary general meeting convened in order to amend these Articles may validly deliberate if at least half of the share capital is represented and the agenda contains the proposed statutory amendments. In case the quorum is not met, a second meeting may be convened in the forms and time prescribed by the Law. Unless otherwise provided for herein or by the Law and without prejudice to Article 11.10, decisions to amend the Articles shall be validly taken by at least two-thirds of the votes cast.

9.5 The following decisions shall require the prior approval or affirmative vote of the holders of Preference Shares, holding in the aggregate 55% of the Preference Shares considered as a single class of Shares:

(a) any issue of new shares or other instruments (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing shares (other than the Preference Shares) which may result in such instruments ranking *pari passu* with or senior to Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation;

(b) any implementation of a Liquidation Event other than compulsory liquidation;

(c) any payment of dividends or other distributions of equity items (*postes de fonds propres*);

(d) any increase or decrease in the number of Class A Preference Shares or the number of Class B Preference Shares (except by means of conversion of existing Class A Preference Shares and Class B Preference Shares);

(e) any redemption or purchase of shares and/or other securities;

(f) any decision to enter into major strategic alliances, including but not limited to a merger or demerger or any reorganisation of the share ownership of the Company or a subsidiary, involving a party other than the Company and the subsidiaries;

(g) any other amendment to these Articles other than the relocation of the Company's registered office within the Grand Duchy of Luxembourg.

9.6 The following decisions shall require the approval of the shareholders holding, in aggregate, more than fifty per cent (50%) of Class B Preference Shares, including the affirmative vote of the new financial investor:

(a) any issue of new securities (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing securities (other than the Preference Shares) which may result in such securities ranking *pari passu* with or senior to Class B Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation;

(b) in the event of a Sale or Liquidation Event: the assessment of the Class B Preference Shares' Adjusted Conversion Rate;

(c) any merger, (partial) demerger, (partial) contribution of asset, contribution or transfer of a branch of activities of the Company or a subsidiary as well as any acquisition or divestment of shares or assets outside the ordinary course of business.

9.7 The following decisions shall require the approval of the shareholders holding, in aggregate, more than fifty per cent (50%) of the Class A Preference Shares, including the affirmative vote of the existing financial investors:

(a) without prejudice to the issue of new Class B Preference Shares as a result of the exercise of warrants or pursuant to the conversion of Ordinary Shares or Class A Preference Shares in accordance with the provisions of a shareholders' or similar agreement, any issue of new securities (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing securities (other than the Preferred Shares) which may result in such securities ranking *pari passu* with or senior to Class A Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation;

(b) in the event of a Sale or Liquidation Event: the assessment of the Class A Preference Shares' Adjusted Conversion Rate;

(c) any merger, (partial) demerger, (partial) contribution of asset, contribution or transfer of a branch of activities of the Company or a subsidiary as well as any acquisition or divestment of shares or assets outside the ordinary course of business.

9.8 The following decisions shall require the approval of Preference Shares applicable to the respective class of Preference Shares (as the case may be):

(d) as applicable to holders of Class B Preference Shares: any (xx) issue of new instruments (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing instruments (other than the Preference Shares) which may result in such instruments ranking *pari passu* with or senior to Class B Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation; or (yy) alteration or amendment of the preferences, privileges or rights of Class B Preference Shares; or (zz) any new issue of Class B Preference Shares (excluding, for the avoidance of doubt such issues upon exercise of existing instruments or conversion of existing Class B Preference Shares); and

(e) as applicable to holders of Class A Preference Shares: any (xx) issue of new instruments (whether or not convertible into Shares) and any reclassification of existing instruments (other than the Preference Shares) which may result in such instruments ranking *pari passu* with or senior to Class A Preference Shares with respect to voting rights (other than the voting ranking equally with Ordinary Shares) dividends, repurchase, conversion or liquidation; or (yy) alteration or amendment of the preferences, privileges or rights of Class A Preference Shares; or (zz) any new issue of Class A Preference Shares (excluding, for the avoidance of doubt such issues upon exercise of existing instruments or conversion of existing Class A Preference Shares).

9.9 Any amendment with respect to the nationality of the Company will be approved by the unanimous vote of the shareholders and the bondholders to the extent permitted by the Law.

9.10 Each shareholder may participate in the general meeting of shareholders of the Company by appointing in writing, in original, telefax, cable, telegram or telex, another person as his proxy, who need not be shareholder.

9.11 Any shareholder may participate in general meetings of shareholders of the Company by conference call or any other similar means of communication permitting to all persons taking part in the meeting to hear each other, to speak with each other and validly deliberate; a participation by such means being equivalent to a meeting held in person.

9.12 In the event all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of shareholders of the Company, and declare having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting will be held without convening notice.

Art. 10. Administration.

10.1 The Company will be managed by a board of directors composed of a maximum of eight (8) members, who need not be shareholders of the Company. The directors are elected for a term not exceeding six years and may be re-elected.

10.2 The directors are appointed by the general meeting of the shareholders of the Company.

10.3 The holders of Ordinary Shares, exclusively, and as a separate class of shareholders, subject to the limitations that may be set forth in a shareholders' or similar agreement, will be entitled to propose to the general Meeting of shareholders of the Company a list of candidates for election of directors of the Company for five (5) directors (the "Ordinary Directors"). Any Ordinary Director may be revoked without cause by decision of the General Meeting of Shareholders of the Company, provided that a majority of holders of Ordinary Shares vote in favour of such a revocation. In the event of a vacancy in the office of an Ordinary Director, the office will remain vacant until the holders of Ordinary Shares, exclusively and a separate class of shareholders, propose a list of candidates to fulfil that vacancy.

10.4 A majority of holders of Class A Preference Shares, exclusively and as a separate class of shareholders, subject to the limitations that may be set forth in a shareholders' or similar agreement, will be entitled to propose to the General Meeting of shareholders one (1) candidate for election (the "A Investor Director"). The A Investor Director may be revoked without cause by decision of the General meeting of shareholders of the Company, provided that a majority of holders of Category A Preference Shares votes in favour of such a revocation. In the event of vacancy in the office of the

A Investor Director, it will remain vacant until the holders of Category A Preference Shares propose to the general meeting of shareholders of the Company a new candidate to fulfil that vacancy.

10.5 A majority of holders of Category B Preference Shares, exclusively and as a separate class of shareholders, subject to the limitations that may be set forth in a shareholders or similar agreement, will be entitled to propose to the General Meeting of shareholders one (1) candidate for election (the “B Investor Director”). The B Investor Director may be revoked without cause by decision of the General meeting of shareholders of the Company, provided that a majority of holders of Category B Preference Shares votes in favour of such a revocation. In the event of vacancy in the office of the B Investor Director, it will remain vacant until the holders of Category B Preference Shares propose to the general meeting of shareholders of the Company a new candidate to fulfil that vacancy.

10.6 All Shareholders together (owners of Ordinary and Preference Shares) will be entitled to propose to the General Meeting of shareholders a list of candidates for election of one (1) director (the “Independent Director”). The Independent Director may be revoked without cause by decision of the General meeting of shareholders of the Company, provided that a majority of Shareholders votes in favour of such a revocation. In the event of vacancy in the office of the Independent Director, it will remain vacant until the Shareholders propose to the general meeting of shareholders of the Company a list of candidates to fulfil that vacancy.

10.7 If a vacancy is created by the resignation, death, removal or disqualification of a Director, that vacancy shall be filled as soon as practicable by a new Director, appointed among the nominees of those Shareholder(s) who had nominated the former Director in accordance with the above. Such Shareholder(s) shall present a new Director within no more than twenty (20) days as from the first day of such vacancy, and each Party shall promptly vote its Shares (and any such Shares held in trust over which they have voting power) to elect that nominee to the Board. In the event of any vacancy due to the death, disability, resignation or removal of an Investor Director, no Major Decision (as defined below) may be taken by the Company or any Subsidiary until such Investor Director is replaced, unless the Shareholder(s) fails to present its nominee within the aforementioned twenty (20)-day period.

10.8 The board of directors may appoint from time to time up to four (4) observers amongst the persons that may be set forth in a shareholders or similar agreement, who will be allowed to attend the meetings of the board of directors but without voting rights.

10.9 The board of directors of the Company may, at its discretion, but subject to the limitations that may be set forth in a shareholders or similar agreement, establish a compensation committee to review the terms and amount of any compensation to be paid to company officers or directors or employees of the Company or of any of its subsidiaries, and/or an audit committee to review accounting, controls, and audit issues.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1 The board of directors of the Company shall elect a chairman among its members and shall appoint a secretary, who need not be director, in which case he shall not have any voting right, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and of the general meetings of shareholders of the Company.

11.2 The meetings of the board of directors of the Company will be convened by the chairman of the board of directors of the Company or by any two directors at the place indicated in the convening notice which will be in principle in Luxembourg.

11.3 Written notice of any meeting of the board of directors of the Company will be given by email to each director at least seven (7) days before the date scheduled for the meeting, except in the case of an emergency, in which event the nature of the emergency will be briefly mentioned in the convening notice of the relevant meeting, in which case the notice period shall be reduced to twenty-four (24) hours' prior notice.

11.4 This notice may be omitted in the event that all members of the board of directors of the Company are present or represented at a meeting and they declare having been duly informed of the agenda of the meeting. Written notice may also be omitted in case of assent of all board members of the Company in writing, in original, by facsimile, cable, telegram or telex. A special notice will not be required for a board meeting to be held at a time and place determined in a prior resolution adapted by the board of directors.

11.5 Any board member may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing, in original, by facsimile, cable, telegram or telex another director as his proxy.

11.6 Any director may attend a meeting of the board of directors of the Company by telephone conference or any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other, to speak with one another and to validly deliberate. Participation in a meeting by these means is equivalent to participating in person at the meeting.

11.7 A director may not represent more than one of his colleagues.

11.8 The quorum required for any meeting of the board of directors upon first summons (convocation) shall include at least half of its directors including at least three (3) investor directors which shall include (i) the B Investor Director and (ii) the A Investor Director. Should the quorum not be met at a first meeting regularly called, a new meeting shall be held no less than seven (7) days after the first meeting with the same agenda, at which no quorum shall be required, except as may be provided by applicable law. Should a Director not be able to attend a Board meeting, then the Company will promptly supply to that Director all additional documents remitted to the attendants.

11.9 Without prejudice to Article 11.10 below, decisions of the board of directors are validly taken by the approval of the majority of the votes of the directors present or represented at a meeting. In the case of a tied vote, the chairman has no casting vote.

11.10 Any decision listed below (the “Major Decisions”) shall require the prior approval of the board of directors with the affirmative vote of directors holding, in aggregate, seventy-five percent (75%) of the voting rights of directors attending the concerned board (and able to vote) including the affirmative vote of either the A Investor Director or the B Investor Director (the “Board Qualified Majority”):

- (i) approval of the annual budget or business plan or of any amendment thereto;
- (ii) any unbudgeted expenditures in excess of individually EUR250,000 or which aggregate amount exceeds EUR1,000,000 per fiscal year;
- (iii) any loans or bank facilities (including credit lines and overdraft facilities but excluding intercompany loans between companies of the group), not provided for in the annual budget and exceeding, in the aggregate, EUR500,000;
- (iv) any acquisition or sale or pledge of assets by the Company or a subsidiary, not in the ordinary course of business of the Company or such a subsidiary, with a value of more than EUR250,000 individually;
- (v) any sale, transfer or license of the Company’s or of a subsidiary’s intellectual property rights (except between companies of the Wikio Group), not in the ordinary course of business of the Company or such a subsidiary;
- (vi) determining the securities to be granted to employees, consultants and directors of the Company and its subsidiaries, including by Transfer of securities held by the Company;
- (vii) any other issue of securities including issues authorised under the authorised share capital of the Company as set forth in Article 5.2 to 5.7;
- (viii) setting up, voluntary liquidation (liquidation amiable) or winding up of a subsidiary;
- (ix) appointment, recruitment or dismissal, and compensation of any employee whose gross aggregate compensation equals or exceeds EUR 170,000 or of any member of the management committee (if any) and any material change to such compensation;
- (x) declaring or paying any dividend or making any other distribution of any kind, on Shares;
- (xi) changing the line of business of the Company or a subsidiary;
- (xii) unless otherwise stipulated in a shareholders’ or similar agreement, selecting and/or commissioning an investment bank or a person engaged in such a line of business with a view to initiating or implementing a Sale or an IPO, and implementing any preparatory action (including the conduct of the negotiation process) to be taken in view of a Sale or an IPO;
- (xiii) any transaction between the Company or a subsidiary and a key person (as may be set forth in a shareholders’ or similar agreement) or any affiliate or relative of such key person, or any person holding more than one percent (1%) of the share capital or voting rights of the Company or a subsidiary, and any material change to such transaction;
- (xiv) approval of the exercise by the Company of any call option for a purchase price in excess of EUR50,000 individually or of EUR250,000 per the fiscal year;
- (xv) appointment of observers.

Any of the thresholds mentioned in this Article 11.10 may be amended by the board of directors once a year at the Board Qualified Majority.

11.11 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided that any such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 11. Any such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each director of the Company (circular resolution). The date of the resolution shall be the date of the last signature.

11.12 The board of directors may also, in all circumstances unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing. Such resolutions, signed by each board member will be as valid and will have the same effect as resolutions passed at a meeting duly convened and held. The signatures may appear on one document or several copies of the same documents by letter, cable, facsimile, telex or any other mean.

Art. 12. Minutes of the meetings of the board.

12.1 The minutes of the meetings of the board of directors of the Company will be signed by the members present at the relevant meetings.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed and certified by the chairman of the board of directors of the Company or by any other person duly appointed.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or to have performed all acts of disposal or administration in the interest of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the general meeting of shareholders will be within the competence of the board of directors of the Company.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company may delegate all or any part of its day-to-day management to a director or any other third party, who need not be shareholder.

Art. 15. Binding signatures. The Company will be validly bound in all circumstances vis-à-vis third parties by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any other person to whom such signature powers shall have been delegated by the board of directors of the Company, within the limits, however, of the powers conferred upon them.

Art. 16. Conflicts of interest.

16.1 No contract or other transactions between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of any such other corporation or entity.

16.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with that other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company shall have a personal interest in any transaction of the Company submitted to the vote of the board of directors, conflicting with the interest of the Company, that director or officer shall make known to the board of directors the personal conflicting interest and shall not deliberate or vote on that transaction. Any such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 17. Statutory auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors. The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding six (6) years and may be re-elected.

17.2 The statutory auditor(s) shall be appointed by the general meeting of the shareholders of the Company, which will fix their number, remuneration and term of their mandate. The statutory auditor(s) in office may be revoked at any time, with or without cause, by the general meeting of shareholders of the Company.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be mandatory if, and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased reduced from time to time as provided in Article 5 above.

19.2 The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and shall decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits to corporate object and policy of the Company and in accordance with the provisions of the Articles and of a shareholders' or similar agreement from time to time, if any.

19.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down by the law.

Art. 20. Dissolution and liquidation.

20.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adapted in the manner provided for amendment of these Articles.

20.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders of the Company deciding such a liquidation. This general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

20.3 In the case of liquidation, one all debts and liabilities of the Company settled, the remaining assets of the Company will be distributed pursuant to the provisions of Articles 6.7.3. and 6.8.8. of these Articles.

Art. 21. Definitions. The terms defined in these Articles shall have the following meaning:

"Affiliate" means, with respect to any specified Person, any other Person who or which, directly or indirectly, controls (within the meaning of Articles 309 and following of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915 as amended from time to time in relation to commercial companies), is controlled by, or is under common control of such specified Person; for any venture capital or similar investment fund, "Affiliate" shall include any other such fund, including partnerships that has common or Affiliated general partners, managing members or managers.

"Class A Preference Shares" means the Class A1 Preference Shares and the Class A2 Preference Shares as a single class.

“Class B Preference Shares” means the Class B1 Preference Shares and the Class B2 Preference Shares as a single class.

“Issue Price” means the nominal value plus share premium paid by the relevant shareholder at the time of the issue of the relevant Preference Shares.

“Liquidation Event” means an event which is or may result in (i) a liquidation, voluntary or not, or a dissolution of the Company, (ii) the sale, transfer or disposal of all or a substantial part of the Substantial Assets and/or business, or (iii) a merger with any other company or any other restructuring (e.g. a contribution of Securities in exchange for new shares of another company) pursuant to which the Company is not the surviving entity and the Parties do not hold, in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the share capital and voting rights of such surviving entity.

“Person” means any individual, firm, corporation, partnership, association, limited liability company, trust or any other legal entity.

“Preference Shares” means Class A Preference Shares and Class B Preference Shares and the Ordinary Shares issued upon conversion of such Class A Preference Shares and Class B Preference Shares.

“Sale” means the Transfer of a number of instruments such that, as a result of that Transfer, the transferee(s) (including its Affiliates as the case may be) would hold, immediately or on a due date more than fifty per cent (50%) of the Shares and/or of the voting rights of the Company on a fully diluted basis.

“Securities” means, now and in the future: (i) the Shares; (ii) the Warrants (iii) the securities or other rights entitling their holders, immediately or in the future, to subscribe or otherwise acquire or be granted Shares, (iv) the subscription rights attached to the Shares or other securities, and (v) any rights to receive free Shares or securities.

“Shares” means the Ordinary Shares and the Preference Shares.

“Substantial Assets” means any asset representing a significant part of the Wikio Group’s property either given its value or its decisive impact either on the actual or potential projects of the Wikio Group or for the purpose of the conduct of the Wikio Group’s businesses as then conducted.

“Transfer” means any transaction, including a promise or undertaking to transact or the grant of collateral, with or without consideration, whether voluntary or court-ordered or by way of law, which might alter now or in the future, directly or indirectly, the share ownership of and/or the voting rights in the Company, by way of a transfer (sale, loan, contribution, donation, partition, exchange, auction or any other means), exercise, conversion (except for the conversion of Preference Shares into Ordinary Shares) or stripping of the Shares, or by any other means, of the ownership of Securities (“propriété”, “nue-propriété”, “usufruit”), or of any rights over any instrument (including any voting or dividend rights), including but not limited to gratuities, partial contributions of assets, mergers, de-mergers, or any combination of these methods of transfer of ownership).

“Warrants” means warrants which may be issued by the Company from time to time each giving the right to subscribe a number of Shares at a certain exercise price.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WIKIO Luxembourg (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, constituée le 20 janvier 2006 suivant acte reçu par Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 878 du 4 mai 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté de ce jour, non encore publié au Mémorial.

L’assemblée s’est ouverte sous la présidence de Me Sophie Bronkart, avocat, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée a désigné comme secrétaire et scrutateur M. Guillaume Beauthier, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire d’acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés ensemble avec le nombre d’actions détenues sont renseignés sur la liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Les actionnaires ont été dûment convoqués par courrier recommandé en date du 20 juillet 2011.

Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte aux fins d'être soumises à la formalité de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que sur la totalité des deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-seize (287.276) actions (dont deux cent vingt-huit mille six cent quarante-neuf (228.649) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et cinquante-huit mille six cent vingt-sept (58.627) actions préférentielles de catégorie A (les «Actions Préférentielles de Catégorie A») émises dans la Société, 234.606 actions (à savoir 175.979 Actions Ordinaires et 58.627 Actions Préférentielles de Catégorie A) de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que ... pour cent (...%) du capital social émis et des actionnaires de la Société sont représentés à la présente assemblée et déclarent avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour.

III. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. augmentation du prix d'achat maximum afin de le porter de son montant actuel de cent soixante euros (160€) à cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq centimes d'euros (186,25€) en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale de la Société au conseil d'administration d'acheter à hauteur de quinze pour cent (15%) du capital social émis de la Société à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 9 juin 2011; autorisation accordée au conseil d'administration de la Société d'acheter, entre autres, les cinq mille trois cent soixante-dix (5.370) Actions Ordinaires de la Société entièrement détenues par Frederic Montagnon, Gilles Moncaubeig et Julien Romanetto pour un montant de cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq centimes d'euros (186,25€) chacune; autorisation accordée au conseil d'administration de réduire, dans le futur, (le cas échéant) le capital social de la Société par l'annulation des Actions Ordinaires de la Société, ainsi rachetées, détenues par la Société de temps à autre; renonciation par les actionnaires à leur droit à l'égalité de traitement en cas d'achat d'actions ordinaires uniquement à certains détenteurs d'Actions Ordinaires, ainsi que, de temps à autre, déterminé par les actionnaires;

2. reclassification des trois mille six cent quatre-vingt-treize (3.693) Actions Ordinaires détenues par les actionnaires énumérés dans le tableau ci-dessous en trois mille six cent quatre-vingt-treize (3.693) Actions Préférentielles de Catégorie A à détenir de la manière suivante:

Actionnaire	Nouvelles actions Préférentielles de Catégorie A détenues après la conversion
Lightspeed Venture Partners VII, L.P.	3.028
Gemini Israel IV, L.P.	659
Gemini Partners Investors IV, L.P.	6
Total	3.693

En conséquence, le capital social sera fixé à 26.716.668€ représenté par 224.956 Actions Ordinaires et 62.320 Actions Préférentielles de Catégorie A d'une valeur nominale de 93€ chacune.

3. restructuration du capital social de la Société comme suit:

i. Division des Actions Préférentielles de Catégorie A en deux séries, à savoir les Actions Préférentielles de la Série A1 et les Actions Préférentielles de la Série A2, et détermination des droits et obligations y afférents; modification corrélative des articles 5, 6 des statuts; reclassification de toutes les Actions Préférentielles de Catégorie A existantes en Actions Préférentielles de la Série A1 et Actions Préférentielles de la Série A2 (la «Reclassification») tel que décrit dans le tableau ci-dessous:

Actionnaire	Nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie A détenues avant la Reclassification	Nombre d'Actions Préférentielles de la Série A1 détenues après la Reclassification	Nombre d'Actions Préférentielles de la Série A2 détenues après la Reclassification
M. Pierre Chappaz	12.500	0	12.500
Lightspeed Venture Partners VII, L.P.	37.769	37.769	0
Solorun HK	3.750	0	3.750
Gemini Israel IV, L.P.	8.218	8.218	0
Gemini Partners Investors IV, L.P.	83	83	0

Total	62.320	46.070	16.250
-----------------	--------	--------	--------

ii. Création d'une nouvelle catégorie d'actions de Catégorie B à diviser en deux (2) Séries, à savoir les Actions Préférentielles de la Série B1 et les Actions Préférentielles de la Série B2 et détermination des droits et obligations y afférents; modification corrélative des articles 5, 6 des statuts;

4. augmentation du capital social de la Société afin de la porter de son montant actuel de vingt-six millions sept cent seize mille six cent soixante-huit euros (26.716.668€) à trente et un millions huit cent quatorze mille sept cent quarante-deux euros (31.814.742€) par l'émission de cinquante-quatre mille huit cent dix-huit (54.818) Actions Préférentielles de Catégorie B (à savoir trente-six mille cinq cent trente-trois (36.533) Actions Préférentielles de la Série B1 et dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (18.285) Actions Préférentielles de la Série B2 d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (93€) chacune avec une prime d'émission de cent quatre-vingt euros et soixante-douze centimes d'euros (180,72€) chacune (collectivement dénommées les «Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B»), souscription aux Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B et paiement de celles-ci par un apport en espèces par les nouveaux actionnaires existants, tel que décrit dans le tableau ci-dessous:

Actionnaire	Nombre d'Actions Préférentielles de la Série B1 souscrites	Nombre d'Actions Préférentielles de la Série B2 souscrites	Montant de l'apport
GIMV NV	3.967	0	8.750.007,24€
Adviesbeheer GIMV Venture Capital 2010 NV	4.566	0	1.249.805,52€
Lightspeed Venture Partners VII, L.P.	0	7.215	1.974.889,80€
Gemini Israel IV (Annex Fund) L.P.	0	1.780	487.221,60€
Gemini Partners Investors IV (Annex Fund), L.P.	0	65	17.791,80€
Solorun HK	0	4.055	1.109.934,60€
M. Pierre Chappaz	0	5.170	1.415.132,40€
Total	36.533	18.285	15.004.782,96€

modification de l'article 5 des statuts aux fins de refléter la résolution ci-dessus;

5. renonciation par les actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentiels dans le cadre de l'émission des Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B et des Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie A;

6. modification et augmentation du capital social autorisé de la Société afin de le porter de son montant actuel de onze millions cent vingt mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (11.120.289€) à douze millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (12.980.289€) (ou à tout autre montant que les actionnaires présents ou représentés jugent nécessaire) à représenter par cent trente-quatre mille trois cent trente-huit (134.338) Actions Ordinaires et cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Catégorie A (de toute série) d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (93€) chacune; renouvellement de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société pour une durée de cinq ans à compter du 28 juillet 2011 au 28 juillet 2016; constat d'un rapport par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32.3(5) de la loi daté du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne le prix et les conditions, auxquelles les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles de Catégorie A (de toute série) de la Société peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé, lesdites émissions étant effectuées sans réserver de droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants; et en conséquence, la décision de renoncer à, supprimer et autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer tous les droits de souscription préférentiels en cas d'émission d'actions par la Société dans les limites du capital social autorisé; modification corrélative de l'article 5.2 des statuts de la Société;

7. constat et approbation des nouveaux «warrants» (bons de souscription) à émettre par la Société conférant le droit souscrire aux Actions de Catégorie B1 conformément aux termes et conditions fixés par le conseil d'administration de la Société;

8. modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de prévoir des nouveaux droits au(x) dividende(s) et des droits préférentiels de liquidation des actionnaires;

9. modification de l'article 10 des statuts de la Société concernant la composition du conseil d'administration de la Société afin de prévoir (i) la réduction du nombre d'administrateurs de la Société de douze (12) à huit (8), (ii) pour la nouvelle procédure de nomination des administrateurs et autres modifications y relatives;

10. constat de la démission de M. Laurent Binard, M. Julien Romanetto, M. Andrea Febbraio et E-TF1 de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et nomination de M. Geoffroy DUBUS en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, (ii) renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit: M. Pierre Chappaz, M. Etienne Mouthon, M. Bertrand Quesada, M. Yoni Cheifez, Télévision Française 1 - TF1, M. Frédéric Montagnon, M. Ronald Weber, M. Geoffroy DUBUS; et (ii) M. Laurent Binard

en tant que Secrétaire du conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra 2012;

11. modification de l'article 11 des statuts afin de prévoir de nouvelles procédures et majorités requises pour prendre des décisions du conseil et autres modifications y relatives;
12. modification de l'article 7 des statuts afin de prévoir de nouvelles règles de transfert d'actions;
13. modification de l'article 8 des statuts afin de prévoir les majorités requises pour prendre des décisions spéciales au niveau des assemblées des actionnaires;
14. modification des statuts afin de prévoir l'insertion d'un nouvel article 21 s'intitulant «Définitions»;
15. modification et refonte des statuts aux fins de refléter des résolutions à prendre sur les points susmentionnés de l'ordre du jour et autres modifications;
16. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale a, à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le prix d'achat maximum afin de le porter de son montant actuel de cent soixante euros (160€) à cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq centimes d'euros (186,25€) en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale de la Société au conseil d'administration d'acheter à hauteur de quinze pour cent (15%) du capital social émis de la Société à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 9 juin 2011.

L'assemblée générale autorise, par les présentes, le conseil d'administration de la Société à acheter, entre autres, les cinq mille trois cent soixante-dix (5.370) Actions Ordinaires de la Société entièrement détenues par Frederic Montagnon, Gilles Moncaubeig et Julien Romanetto pour un montant de cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq centimes d'euros (186,25€) chacune.

L'assemblée générale autorise, par ailleurs, le conseil d'administration à réduire, dans le futur, (le cas échéant) le capital social de la Société par l'annulation des Actions Ordinaires de la Société rachetées de la Société détenues par la Société de temps à autre.

L'assemblée générale constate la renonciation par les actionnaires présents ou représentés à leur droit à l'égalité de traitement en cas d'achat des actions ordinaires uniquement à certains détenteurs d'Actions Ordinaires, ainsi que, de temps à autre, déterminé par les actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de reclasser les trois mille six cent quatre-vingt-treize (3.693) Actions Ordinaires détenues par les actionnaires énumérés dans le tableau figurant à l'ordre du jour en trois mille six cent quatre-vingt-treize (3.693) Actions Préférentielles de Catégorie A à détenir tel que décrit dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale constate qu'à la suite de la première résolution, le capital social est fixé à vingt-six millions sept cent seize mille six cent soixante-huit euros (26.716.668€) représenté par deux cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-six (224.956) Actions Ordinaires et soixante-deux mille trois cent vingt (62.320) Actions Préférentielles de Catégorie A d'une valeur nominale de 93€ chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de restructurer le capital social de la Société de la manière suivante.

L'assemblée générale a décidé de diviser les Actions Préférentielles de Catégorie A en deux séries, à savoir les Actions Préférentielles de la Série A1 et les Actions Préférentielles de la Série A2, et de déterminer les droits et obligations y afférents, tels que prévus dans les statuts ci-dessous.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de reclasser toutes les Actions Préférentielles de Catégorie A existantes en Actions Préférentielles de la Série A1 et Actions Préférentielles de la Série A2, tel que décrit dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

À la suite de quoi, l'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions de Catégorie B à diviser en deux (2) Séries, à savoir les Actions Préférentielles de la Série B1 et les Actions Préférentielles de la Série B2 et de déterminer les droits et obligations y afférents, tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus de la Société ci-dessous.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions sept cent seize mille six cent soixante-huit euros (26.716.668€) à trente et un millions huit cent quatorze mille sept cent quarante-deux euros (31.814.742€) par l'émission de cinquante-quatre mille huit cent dix-huit (54.818) Actions Préférentielles de Catégorie B (à savoir trente-six mille cinq cent trente-trois (36.533) Actions Préférentielles de la Série B1 et dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (18.285) Actions Préférentielles de la Série B2 d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (93€) chacune avec une prime d'émission de cent quatre-vingt euros et soixante-

douze centimes d'euros (180,72€) chacune (collectivement dénommées les «Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B»).

Les Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B ainsi émises ont été souscrites par les nouveaux actionnaires existants mentionnés dans le tableau figurant à l'ordre du jour et le prix de souscription y afférent a été réglé par un apport en espèces, tel que décrit dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts aux fins de refléter l'augmentation de capital et la restructuration décidée dans la précédente résolution telles que prévues dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Cinquième résolution

Les actionnaires existants ont décidé de renoncer aux droits de souscription préférentiels dans le cadre de l'émission des Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B et des Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie A et à la suite des apports en espèces décidés ci-dessus de constater le rapport des administrateurs daté du 28 juillet 2011 conformément à l'article 32.3(5) de la loi daté du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne la renonciation proposée aux droits de souscription préférentiels par les actionnaires en ce qui concerne l'émission de Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B et de Nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie A moyennant des apports en espèces.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social autorisé de la Société afin de le porter de son montant actuel de onze millions cent vingt mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (11.120.289€) à douze millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (12.980.289€) (ou à tout autre montant que les actionnaires présents ou représentés jugent nécessaire) à représenter par cent trente-quatre mille trois cent trente-huit (134.338) Actions Ordinaires et cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Catégorie A (de toute série) d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (93€) chacune.

L'assemblée générale a décidé de renouveler l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société pour une durée de cinq ans à compter du 28 juillet 2011 au 28 juillet 2016.

À la suite de quoi, l'assemblée générale a décidé de constater le rapport par le conseil d'administration de la Société daté du 28 juillet 2011 conformément à l'article 32.3(5) de la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en ce qui concerne le prix et les conditions, auxquelles les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles de Catégorie A (de toute série) de la Société peuvent être émises dans les limites du capital social autorisé, lesdites émissions étant effectuées sans réserver de droits de souscription préférentiels aux actionnaires existants.

En conséquence, il a, par ailleurs, été décidé de renoncer à, supprimer et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à supprimer tous les droits de souscription préférentiels en cas d'émission d'Actions Ordinaires et Actions Préférentielles de la Série A supplémentaires par la Société dans les limites du capital social autorisé.

Septième résolution

L'assemblée générale a constaté et approuvé les nouveaux «warrants» (bons de souscription) à émettre par la Société conférant le droit de souscrire aux Actions de Catégorie B1 conformément aux termes et conditions fixés par le conseil d'administration de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société aux fins de prévoir de nouveaux droits au(x) dividende(s) et droits préférentiels de liquidation des actionnaires tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société concernant la composition du conseil d'administration de la Société afin de prévoir (i) la réduction du nombre d'administrateurs de la Société de douze (12) à huit (8), (ii) la nouvelle procédure de nomination des administrateurs et autres modifications y relatives telles que prévues dans les statuts ci-dessous.

Dixième résolution

L'assemblée générale a décidé de constater la démission de M. Laurent Binard, M. Julien Romanetto, M. Andrea Febbraio et E-TF1 de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et de nommer M. Geoffroy DUBUS, né à Paris, le 5 novembre 1968, demeurant au 38, avenue Hoche, 75008 Paris, France en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

À la suite de quoi, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017, de sorte que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit: M. Pierre Chappaz, M. Etienne Mouthon, M. Bertrand Quesada, M. Yoni Cheifez, Télévision Française 1 - TF1, M. Frédéric Montagnon, M. Ronald Weber, M. Geoffroy DUBUS. Par ailleurs, l'assemblée générale a décidé

de nommer M. Laurent Binard en tant que Secrétaire du conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra 2012.

Onzième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 11 des statuts afin de prévoir de nouvelles procédures et majorités requises pour prendre des décisions du conseil et autres modifications y relatives, telles que prévues dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Douzième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7 des statuts afin de prévoir de nouvelles règles de transfert d'actions, telles que prévues dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Treizième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9 des statuts afin de prévoir les majorités requises pour prendre des décisions spéciales au niveau des assemblées des actionnaires, telles que prévues dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier les statuts afin de prévoir l'insertion d'un nouvel article 21 s'intitulant «Définitions», tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

Quinzième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier et de procéder à la refonte des statuts aux fins de refléter des résolutions à prendre sur les points susmentionnés de l'ordre du jour et autres modifications de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi entre les parties comparantes et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de «WIKIO Luxembourg» (la «Société»). La Société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société. Le siège social pourra être transféré en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

2.2. Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, bureaux, succursales ou sièges administratifs, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

2.4. Pareille décision de transfert temporaire du siège social sera faite et portée à la connaissance des parties intéressées par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour l'engager dans le cadre des actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans le domaine des nouvelles technologies, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la mise en valeur du portefeuille qu'elle possède, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets, franchises et licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet en vue d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un millions huit cent quatorze mille sept cent quarante-deux euros (31.814.742€) représenté par:

- deux cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-six (224.956) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»);
- soixante-deux mille trois cent vingt (62.320) actions préférentielles de catégorie A (les «Actions Préférentielles de Catégorie A») elles-mêmes divisées en (46.070) Actions Préférentielles de la Série A1 et (16.250) Actions Préférentielles de la Série A2; et
- cinquante-quatre mille huit cent dix-huit (54.818) actions préférentielles de catégorie B (les «Actions Préférentielles de Catégorie B») elles-mêmes divisées en 36.533 Actions de la Série B1 et 18.285 Action de la Série B2 d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (93€) chacune.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-neuf euros (12.980.289€) qui sera représenté par:

- cent trente-quatre mille trois cent trente-huit (134.338) Actions Ordinaires; et
- cinq mille deux cent trente-cinq (5.235) Actions Préférentielles de Catégorie A (de toute série), d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize euros (93€).

5.3. Le conseil d'administration peut, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 juillet 2016, augmenter, à une ou plusieurs reprises, le capital social à concurrence du capital social par émission de nouvelles actions dans les limites fixées ci-dessus. Ces augmentations de capital peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par règlement de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission (étant entendu que dans ce dernier cas, l'augmentation de capital s'opérera sans émission d'actions nouvelles).

5.4. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

5.5. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.6. Le conseil d'administration est par ailleurs autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, dans quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, en particulier de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de rachat et toutes autres conditions y afférentes.

5.8. Modification du capital social et du capital autorisé. Le capital social émis et le capital autorisé non émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des Statuts telles que prescrites par la loi applicable.

5.9. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater par acte authentique une augmentation du capital social suite à une émission d'actions dans le cadre du capital autorisé, il fera amender le présent article.

5.10. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription d'actions préférentielles d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique d'actions préférentielles, et en indiquera la catégorie correspondante.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont uniquement nominatives.

6.2. Les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Si une action de la Société est détenue par plus d'une personne en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme représentant l'action à l'égard de la Société.

6.3. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts ainsi que la conversion des actions nominatives en actions au porteur. La propriété des actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi et par les présents Statuts.

6.5. Les actions sont soit des Actions Ordinaires, soit des Actions Préférentielles, divisées, le cas échéant, en plusieurs catégories, séries ou classes.

6.6. Les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles voteront ensemble, dans la mesure où la loi le permet et sauf disposition contraire dans les présents Statuts, comme une seule classe sur tous les sujets.

6.7. Actions Ordinaires

6.7.1. Sauf stipulation contraire dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire conclu de temps à autre, toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous les égards et participeront proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution (de toute sorte) d'actifs.

6.7.2. Dividendes: les Actions Ordinaires ouvriront droit aux dividendes qui peuvent être déclarés, de temps à autre, en vertu des présents Statuts conformément et dans les limites établies à l'article 6.8.8 (Préférence et Rangs).

6.7.3. Opération de Liquidation: sous réserve des dispositions de l'article 20.3 des présents Statuts et sous réserve du paiement préalable des détenteurs d'Actions Préférentielles tel que stipulé à l'article 6.8 ci-dessous, dans l'hypothèse d'une Opération de Liquidation, toute Action Ordinaire conférera le droit de prendre part à la distribution du boni de liquidation de la Société au prorata de leur participation dans le capital avec les Actions Préférentielles.

6.7.4. Vente: sous réserve du paiement préalable des détenteurs d'Actions de Préférentielles, tel que stipulé à l'article 6.8 ci-dessous, dans l'hypothèse d'une Vente, toute Action Ordinaire conférera le droit de prendre part à la distribution de l'excédent du produit restant de la Vente, au prorata de leur participation dans le capital avec les Actions Préférentielles.

6.7.5. Droits de vote: Chaque détenteur d'Actions Ordinaires bénéficiera d'un vote pour chaque Action Ordinaire qu'il détient.

6.8. Actions Préférentielles

6.8.1. Les Actions Préférentielles sont divisées en deux catégories, les Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B. Toutes les Actions Préférentielles de Catégorie A seront identiques à tous les égards, sauf stipulation contraire dans les présents Statuts ou dans un éventuel pacte d'actionnaires ou autre accord similaire, conclu de temps à autre, de même pour toutes les Actions Préférentielles de Catégorie B. Les droits, préférences de toute sorte et restrictions quant aux Actions Préférentielles de Catégorie A respectivement des Actions Préférentielles de Catégorie B sont énoncés ci-dessous, ainsi que, sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts, par les stipulations de tout accord que les actionnaires auraient pu conclure entre eux, le cas échéant, à tout moment.

6.8.2. Dividendes: En cas de distribution de dividendes par la Société et sans préjudice des dispositions des lois et des dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord, les préférences et les rangs établis à l'article 6.8.8 ci-dessous s'appliqueront mutatis mutandis.

6.8.3. Rachat: Les Actions de Préférence de Catégorie A ne peuvent pas être rachetées par la Société.

6.8.4. Droits de Conversion: Sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, les droits de conversion des détenteurs d'Actions Préférentielles (les «Droits de Conversion») sont énoncés ci-dessous.

- Chaque Action Préférentielle sera convertible, à tout moment, après la date de souscription de cette action en un nombre d'Actions Ordinaires intégralement libérées, conformément aux termes de tout accord que les actionnaires auraient pu conclure entre eux, le cas échéant (le «Taux de Conversion»). Le Taux de Conversion initial est égal à (1) une Action Ordinaire pour (1) une Action Préférentielle de même valeur nominale (le «Taux de Conversion Initial»). Ce taux sera uniquement ajusté dans les seules hypothèses et selon une formule d'ajustement défini par les termes de tout accord que les actionnaires auraient pu conclure entre eux, le cas échéant, à tout moment. En cas de conversion des dites Actions Préférentielles au Taux de Conversion Initial, les Actions Préférentielles à convertir en Actions Ordinaires seront considérées comme converties en Actions Ordinaires automatiquement et, à l'issue de cette conversion, elles seront redésignées comme Actions Ordinaires et de la modification de l'article 5 des Statuts en conséquence.

- Dans le cas d'une Vente des actions ou d'une Opération de Liquidation, pour lesquelles les Actions Préférentielles devront être converties en Actions Ordinaires, le Taux de Conversion Initial de chaque Action Préférentielle sera ajusté de sorte qu'une telle Action Préférentielle puisse être convertie en un nombre suffisant d'Actions Ordinaires afin que le détenteur d'Actions Préférentielles concerné puisse recevoir le montant intégral de la Préférence de Liquidation (telle que définie ci-dessous) de ladite Action Préférentielle (le «Taux de Conversion Ajusté»), dans la mesure du possible eu égard à la part du Prix disponible pour ladite Préférence de Liquidation.

- Chaque Action Préférentielle sera convertie conformément au Taux de Conversion en vigueur à la date de la conversion ou à celle spécifiée par consentement écrit des détenteurs dans les conditions établies à l'article 9 des Statuts.

- Sans préjudice des majorités spéciales prévues à l'article 9, toute conversion d'Actions Préférentielles en Actions Ordinaires ne pourra être réalisée que dans les limites fixées par la Loi, en particulier par l'article 68 de ladite loi.

- Avant qu'un détenteur d'Actions Préférentielles ne puisse demander la conversion d'Actions Préférentielles en Actions Ordinaires, le détenteur notifiera par écrit à la Société à son siège social son choix de convertir les Actions Préférentielles qu'il détient. Le Conseil d'administration procédera à une telle conversion et fera enregistrer cette conversion par acte notarié dans les trente (30) jours, en application de la loi. Dans le cas contraire, il sera tenu une Assemblée générale annuelle des actionnaires, constatant ladite conversion et requérant le conseil d'administration d'acter la modification des Statuts.

- Toute Action Préférentielle ayant fait l'objet d'une conversion en Actions Ordinaires sera annulée, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Préférentielles émises sera réduit d'autant.

6.8.5. Transfert: sans préjudice de l'article 7, les Actions Préférentielles peuvent être soumises à des restrictions telles que prévues dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire conclu de temps à autre.

6.8.6. Droits de Vote: les détenteurs des Actions Préférentielles auront les mêmes droits de vote que les détenteurs des Actions Ordinaires et auront le droit de recevoir un avis de convocation à toute assemblée des actionnaires en vertu des présents Statuts. Chaque détenteur d'Actions Préférentielles bénéficiera d'un vote pour chaque Action Préférentielle.

6.8.7. Préférence de Liquidation: Dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation, les détenteurs des Actions Préférentielles, dans le cas où il s'agit de vendeurs, bénéficieront d'une préférence de liquidation («Préférence de Liquidation») en ce qui concerne la contrepartie (le «Prix») payé pour toutes les Actions transférées dans le cadre de ladite Vente ou de ladite Opération de Liquidation.

6.8.8. Vente ou Opération de Liquidation - Préférences et Rangs:

Dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation, les Préférences de Liquidation en relation avec l'affectation du Prix, duquel les détenteurs des Actions Préférentielles bénéficieront, sont et occuperont le rang qui suit, sous réserve des restrictions et spécifications qui pourront être établies dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, et la Préférence de Liquidation pour chaque rang sera payée avant tout paiement du Prix aux autres Actionnaires.

(i) Premièrement, le Prix sera payé aux Actionnaires Préférentiels de Classe B, eu égard aux Actions Préférentielles de Catégorie B transférées, à hauteur d'une part du prix calculé, pour chaque Action Préférentielle de Catégorie B (la «Préférence de Liquidation B») conformément aux dispositions suivantes:

(a) si le Prix Moyen par Action est supérieur à 848,72 EUR par Action: la Préférence B sera le Prix d'Émission pour chacune desdites Actions Préférentielles de Catégorie B;

(b) si le Prix Moyen Par Action est inférieur à 584,63 EUR par Action: la Préférence B sera le Prix d'Émission pour chacune desdites Actions Préférentielles de Catégorie B augmenté du taux d'intérêt annuel («TIA») de douze pour cent (12%) composé annuellement, sous réserve que la Préférence de Liquidation B soit plafonnée à deux fois (2x) ledit Prix d'Émission;

(c) si le Prix Moyen Par Action se situe entre 848,72 EUR par Action et 584,63 EUR par Action: la Préférence B sera le Prix d'Émission de chacune desdites Actions Préférentielles de Classe B avec un TIA, composé annuellement, lequel commencera à douze pour cent (12%) si le Prix Moyen Par Action est égal à 584,63 EUR par Action et sera réduit de manière linéaire à zéro pour cent (0%) si le Prix Moyen Par Action est égal 848,72 EUR par Action.

Pour les besoins de la présente clause, «Prix Moyen Par Action» désignera le Prix par Action calculé sur la base de toutes les Actions Transférées par tous les actionnaires cédants, indépendamment de leur classe ou de leur catégorie.

Dans le cas où le Prix est inférieur que le montant intégral de la Préférence de Liquidation B, alors le Prix disponible sera payé aux personnes qui bénéficient de la Préférence de Liquidation B au prorata, eu égard au nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie B transférées par chacune de ces personnes.

(ii) Deuxièmement, le Prix restant (le cas échéant) sera payé aux Actionnaires Préférentiels de la Série A1 eu égard à leurs Actions Préférentielles de la Série A1 transférées à hauteur d'une fois (1x) leur Prix d'Émission (la «Préférence de Liquidation A1»).

Dans l'hypothèse où la part du Prix disponible pour le paiement de la Préférence de Liquidation A1 serait inférieure au montant intégral de la Préférence de Liquidation A1, alors le Prix disponible pour ledit paiement sera payé aux personnes qui bénéficient de la Préférence de Liquidation A1 au prorata, eu égard aux Actions Préférentielles de la Série A1 transférées par chacune de ces personnes.

(iii) Troisièmement, le Prix restant (le cas échéant) sera payé à l'investisseur stratégique (le cas échéant), si le vendeur (tel que cela peut être prévu dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire) à hauteur d'une part du Prix s'élevant à 3.500.000 EUR calculé au prorata du nombre d'Actions transférées par ledit investisseur divisé par le nombre total d'Actions détenues par ledit investisseur (la «Préférence de Liquidation de l'Investisseur Stratégique»).

(iv) Quatrièmement, le Prix restant (le cas échéant), sera payé aux Actionnaires Préférentiels de la Série A2, eu égard aux Actions Préférentielles de la Série A2 transférées à hauteur d'une fois (1x) leur Prix d'Émission (la «Préférence de Liquidation A2»).

Dans l'hypothèse où la part du Prix disponible pour le paiement de la Préférence de Liquidation A2 serait inférieure au montant intégral de la Préférence de Liquidation A2, alors le Prix disponible pour ledit paiement sera payé aux personnes qui bénéficient de la Préférence de Liquidation A2 au prorata, eu égard au nombre d'Actions Préférentielles de la Série A2 transférées par chacune de ces personnes.

(v) Ensuite, le Prix restant (le cas échéant) sera payé (le «Paiement Restant») à tous les Actionnaires (y compris les détenteurs des Actions Ordinaires et Préférentielles) au prorata, sur la base de la valeur des actions converties, eu égard au nombre d'Actions transférées par les Actionnaires, sans ordre de préférence, sous réserve qu'un investisseur stratégique, s'il s'agit d'un Vendeur, ne puisse recevoir le montant de sa part du Paiement Restant qui est supérieur au paiement reçu dans le cadre de la Préférence de Liquidation de l'Investisseur Stratégique.

Les détenteurs des Actions Préférentielles seront informés par voie d'avis écrit de la Société de toute Opération de Liquidation au premier en date des délais suivants: au plus tard dix (10) jours avant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en vue d'approuver ladite opération de Liquidation, ou dix (10) jours avant la clôture de ladite Opération de Liquidation. Ledit avis décrira toutes conditions substantielles en relation avec l'Opération de Liquidation. En sus, les détenteurs des Actions Préférentielles seront également informés par écrit de toute modification substantielle

relative à la description de l'Opération de Liquidation qui leur a été signifié. Ils seront également informés, en temps utile, de l'accord final de ladite Opération de Liquidation.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Le transfert d'actions nominatives est subordonné à une déclaration écrite de transfert dans le registre des actionnaires de la Société. Cette déclaration de transfert sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute autre personne dûment habilitée à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve du transfert des actions tout autre instrument de transfert jugé satisfaisant par la Société.

7.2. Sauf stipulation contraire dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, de temps à autre conclu, toutes les Actions Ordinaires resteront des Actions Ordinaires en cas de Transfert. Par ailleurs, aucune Action Préférentielle de Catégories A1, A2, B1 et B2 ne verra sa classe ou catégorie changer en raison d'un Transfert.

7.3. Les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles reconnaissent que le transfert de leurs actions respectives peut faire l'objet de restrictions telles que prévues par un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, à tout moment. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires, conjointement, et non solidairement, accepte que pour une durée de cinq (5) ans à compter du 28 juillet 2011 (qui sera renouvelée tacitement une fois pour une durée de deux (2) ans, dans les limites fixées par la loi), il ne transférera pas, sauf stipulation contraire dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, de temps à autre conclu ou sous réserve de l'accord écrit préalable des détenteurs des Actions Préférentielles détenant, au total, 55% des Actions Préférentielles considérées comme une seule catégorie d'Actions, une quelconque des Actions détenues par lesdits détenteurs d'Actions Ordinaires.

7.4. Chacun des Actionnaires Ordinaires et Préférentiels, sauf stipulation contraire dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, de temps à autre conclu, auquel il serait partie, accepte qu'en cas de transfert de tout ou partie de ses Actions de la Société à un tiers ou à un Actionnaire Ordinaire, l'Actionnaire en question notifiera par écrit, au préalable, à tous les Actionnaires Préférentiels les termes et conditions applicables audit transfert.

7.4.1. L'Actionnaire Préférentiel peut exercer son droit d'acheter lesdites Actions dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception de ladite notification.

7.4.2. Dans le cas où l'Actionnaire Préférentiel souhaiterait acheter lesdites Actions, il notifiera son intention par lettre recommandée avec accusé de réception (ci-après l'«Avis d'Acceptation»).

7.4.3. L'Avis d'Acceptation constituera un accord contraignant entre le vendeur et l'acheteur en vue de vendre respectivement d'acheter le lot d'Actions du vendeur, selon les termes et conditions de l'avis initial.

7.5. Dans le cas où des Actionnaires détenant respectivement, dans l'ensemble, au moins (i) cinquante pourcent (50%) des Actions Préférentielles, et (ii) jusqu'au 31 juillet 2016 seulement, cinquante pourcent (50%) des Actions Ordinaires (les «Détenteurs Cédants»), approuvent par écrit une offre pour toutes les Actions émanant d'un Cessionnaire Proposé par un Tiers qui n'est pas un Affilié d'un Détenteur Cédant (l'«Acquéreur»), en spécifiant que le présent article 7.5 s'applique à ce Transfert, les Détenteurs Cédants auront le droit d'exiger des autres actionnaires qu'ils transfèrent tous leurs Titres à cet Acquéreur, aux mêmes conditions auxquelles les Détenteurs Cédants transfèrent tous les Titres qu'ils détiennent, à condition que, nonobstant toute disposition contraire du présent article 7.5, le produit total du Transfert soit alloué conformément aux dispositions de l'article 6.8.8 (le «Droit de Sortie Conjointe»).

7.5.1. Le Détenteur Cédant peut exercer son Droit de Sortie Conjointe en transmettant à chacun des Actionnaires un avis écrit (un «Avis d'Appel») au moins trente (30) jours avant la date proposée pour la conclusion dudit Transfert. Cet Avis d'Appel devra préciser que le présent article 7.5 s'applique audit Transfert, établir le prix et autres conditions auxquelles toutes ces Titres seront transférés dans le cadre dudit Transfert, l'identité de l'Acquéreur et la date proposée pour la conclusion de ce Transfert (qui ne pourra pas intervenir avant l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à partir de la date d'un tel Avis d'Appel) eu égard audit Transfert.

7.5.2. À la réception d'un Avis d'Appel, chaque actionnaire se verra obligé de transférer à la conclusion, comme les Détenteurs Cédants, dans le contexte dudit Transfert, le nombre d'Actions prévues conformément à ce qui précède et à ce qui est indiqué dans l'Avis d'Appel, à l'Acquéreur et, si cette transaction requiert l'approbation des Actionnaires, pour toutes les Actions qu'un tel Actionnaire détient ou pour lesquelles il exerce le droit de vote, de voter (en personne, par procuration ou par consentement écrit, le cas échéant, lors d'une assemblée générale des actionnaires, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire) attaché à toutes les Actions en faveur du Transfert et de l'adopter (comme toute modification des présents Statuts requise pour mettre en oeuvre un tel Transfert) et de voter contre toute autre proposition dont on pourrait raisonnablement croire qu'elle retarderait ou entraverait la capacité de la Société à exécuter un tel Transfert.

7.5.3. Le Transfert est subordonné à la délivrance:

(a) à chaque Actionnaire: en cas de Vente moyennant un apport en numéraire, d'un chèque bancaire (ou tout document attestant d'un transfert de fonds) pour un montant égal au prix d'achat de ses Titres ou, dans le cas où le prix de Vente est payé par d'autres moyens qu'en numéraire, par la contrepartie appropriée, dans les deux cas conformément aux prescriptions de l'article 6.8.8;

(b) à l'Acquéreur: de tout document dûment complété et signé requérant que la Société enregistre le Transfert des Actions concernées en faveur de l'Acquéreur.

7.6. Tout transfert ou tentative de transfert qui a été réalisé ou non en violation des dispositions des présents Statuts et/ou des dispositions contenues dans un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, ne sera ni reconnu par la Société ni inscrit dans le registre des actionnaires.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous actes qui intéressent la Société.

8.2. Les convocations à ces assemblées se font dans les formes et délais prévus par la Loi. Tout administrateur peut convoquer l'assemblée des actionnaires de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 14.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée à la demande écrite des actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations.

9.1. Les exigences de convocation et quorum prévues par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi et sans préjudice de l'article 11.10, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les présents Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Dans le cas où aucun quorum n'est atteint, une seconde assemblée peut être convoquée dans les formes et aux heures prévues par la Loi. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou dans la Loi et sans préjudice de l'article 11.10, les décisions visant à modifier les Statuts, sont valablement prises aux deux tiers des votes exprimés.

9.5. Les décisions suivantes nécessitent l'approbation préalable ou le vote favorable des détenteurs des Actions Préférentielles détenant, au total, 55% des Actions Préférentielles considérées comme une seule catégorie d'Actions:

(a) toute émission de nouvelles actions ou autres instruments (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification d'actions existantes (autres que des Actions Préférentielles) qui est susceptible de résulter en des instruments occupant le même rang que les ou ayant un rang supérieur aux Actions Préférentielles, eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires), dividendes, rachat, conversion ou liquidation;

(b) toute mise en œuvre de l'Opération de Liquidation autre que la liquidation obligatoire;

(c) tout paiement de dividendes ou autres distributions de fonds propres;

(d) toute augmentation ou réduction du nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie A ou du nombre d'Actions Préférentielles de Catégorie B (sauf par voie de conversion des Actions Préférentielles de Catégorie A existantes et des Actions Préférentielles de Catégorie B);

(e) tout rachat ou achat d'actions et/ou autres titres;

(f) toute décision de conclure des alliances stratégiques majeures, y compris mais sans limitation, une fusion ou scission ou toute réorganisation de la participation de la Société ou d'une filiale, impliquant une partie autre que la Société et les filiales;

(g) toute autre modification des présents Statuts autre que le transfert du siège social de la Société dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg.

9.6. Les décisions suivantes devront être approuvées par les actionnaires détenant, au total, plus de cinquante pour cent (50%) des Actions Préférentielles de Catégorie B, y compris le vote favorable de nouvel investisseur financier:

(a) toute émission de nouveaux titres (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification des titres existants (autres que les Actions Préférentielles) qui pourrait avoir pour conséquence que les titres occupent le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie B eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires) dividendes, rachat, conversion ou liquidation;

(b) dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation; l'évaluation du Taux de Conversion Ajusté des Actions Préférentielles de Catégorie B;

(c) toute fusion, scission (partielle), apport (partiel) d'actifs, apport ou transfert d'une branche d'activités de la Société ou une filiale ainsi que toute acquisition ou désinvestissement d'actions ou d'actifs sortant du cadre normal des activités.

9.7. Les décisions suivantes devront être approuvées par les actionnaires détenant, au total, plus de cinquante pour cent (50%) des Actions Préférentielles de Classe A, y compris le vote favorable des investisseurs financiers existants:

(a) sans préjudice de l'émission de nouvelles Actions Préférentielles de Catégorie B à la suite de l'exercice de warrants (bons de souscription) ou en vertu de la conversion d'Actions Ordinaires ou d'Actions Préférentielles de Catégorie A conformément aux dispositions d'un éventuel pacte d'actionnaires ou accord similaire, toute émission de nouveaux titres (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification des titres existants (autres que les Actions Préférentielles) qui pourrait avoir pour conséquence que les titres occupent le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie A eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires) dividendes, rachat, conversion ou liquidation;

(b) dans l'hypothèse d'une Vente ou d'une Opération de Liquidation: l'évaluation du Taux de Conversion Ajusté des Actions Préférentielles de Catégorie A;

(c) toute fusion, scission (partielle), apport (partiel) d'actifs, apport ou transfert d'une branche d'activités de la Société ou une filiale ainsi que toute acquisition ou désinvestissement d'actions ou d'actifs sortant du cadre normal des activités.

9.8. Les décisions suivantes devront être approuvées par les Actions Préférentielles applicables aux catégories respectives des Actions Préférentielles (selon le cas):

(d) applicables aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B: toute émission (xx) de nouveaux instruments (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification d'instruments existants (autres que les Actions Préférentielles) qui peut résulter en des instruments occupant le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie B eu égard aux droits de vote ((autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires), dividendes, rachat, conversion ou liquidation; ou (yy) changement ou modification des préférences, privilèges ou droits des Actions Préférentielles de Catégorie B; ou (zz) toute nouvelle émission des Actions Préférentielles de Catégorie B (sauf, afin de lever tout doute, les émissions intervenant lors de l'exercice des instruments existants ou de la conversion des Actions Préférentielles de Catégorie B); et

(e) applicables aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A: toute émission (xx) de nouveaux instruments (convertibles ou non en Actions) et toute reclassification d'instruments existants (autres que les Actions Préférentielles) qui peut résulter en des instruments occupant le même rang ou un rang supérieur aux Actions Préférentielles de Catégorie A eu égard aux droits de vote (autres que les droits de vote occupant le même rang que les Actions Ordinaires), dividendes, rachat, conversion ou liquidation; ou (yy) changement ou modification des préférences, privilèges ou droits des Actions Préférentielles de Catégorie A; ou (zz) toute nouvelle émission des Actions Préférentielles de Catégorie A (sauf, afin de lever tout doute, les émissions intervenant lors de l'exercice des instruments existants ou de la conversion des Actions Préférentielles de Catégorie A).

9.9. Tout changement de nationalité de la Société ne pourra être décidé qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, dans les limites prévues par la Loi.

9.10. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

9.11. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres, de se parler et de délibérer valablement; une participation aux assemblées de cette manière équivalant à une participation en personne à la réunion.

9.12. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au maximum huit (8) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un mandat ne pouvant être supérieur à six ans et sont rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. Les détenteurs d'Actions Ordinaires exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, auront le droit de proposer au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société une liste de candidats pour l'élection de cinq (5) postes d'administrateur (les «Administrateurs Ordinaires»). Tout Administrateur Ordinaire pourra être révoqué sans motif par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, pour autant qu'une majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Ordinaire, ledit poste de cet Administrateur Ordinaire devra rester vacant jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires, exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, proposent une liste de candidats pour pourvoir ce poste.

10.4. La majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A, exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, auront le droit de proposer un (1) candidat au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires une liste de candidats administrateurs de la Société pour l'élection (l'«Administrateur Investisseur de Catégorie A»). L'Administrateur de Catégorie A pourra être révoqué sans motif par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, pour

autant qu'une majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Investisseur de Catégorie A, ledit poste de cet Administrateur Investisseur de Catégorie A devra rester vacant jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie A proposent un nouveau candidat à l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour pourvoir ce poste.

10.5. La majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B, exclusivement et en tant que classe d'actionnaires distincte, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, auront le droit de proposer un (1) candidat au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires une liste de candidats administrateurs de la Société pour l'élection (l'«Administrateur Investisseur de Catégorie B»). L'Administrateur Investisseur de Catégorie B pourra être révoqué sans motif par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, pour autant qu'une majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Investisseur de Catégorie B, ledit poste de cet Administrateur Investisseur de Catégorie B devra rester vacant jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Préférentielles de Catégorie B proposent un nouveau candidat à l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour pourvoir ce poste.

10.6. Tous les Actionnaires ensemble (propriétaires des Actions Ordinaires et des Actions Préférentielles) auront le droit de proposer au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires une liste de candidats pour l'élection d'un (1) administrateur (l'«Administrateur Indépendant»). L'Administrateur Indépendant peut être révoqué sans motif par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, pour autant qu'une majorité des Actionnaires votent en faveur de cette révocation. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Indépendant, ledit poste de cet Administrateur Indépendant devra rester vacant jusqu'à ce que les Actionnaires proposent à l'assemblée générale des actionnaires une liste de candidats pour pourvoir ce poste.

10.7. Si un poste devient vacant à la suite de la démission, décès, révocation ou l'exclusion d'un Administrateur, ledit poste vacant sera pourvu, dès que possible, par un nouvel Administrateur, nommé parmi les candidats dudit/desdits Actionnaire(s) qui ont désigné l'ancien Administrateur conformément à ce qui précède. Ledit/lesdits Actionnaire(s) présentera/présenteront un nouvel Administrateur dans un délai maximal de vingt (20) jours à partir du premier jour de ladite vacance, et chaque Partie exercera rapidement le droit de vote attaché à ses Actions (et chacune des Actions détenues en fiducie sur lesquelles ils ont un droit de vote) aux fins d'élire ledit candidat au Conseil. En cas de vacance due au décès, incapacité, démission ou révocation d'un Administrateur Investisseur, aucune Décision Majeure (telle que définie ci-dessous) pourra être prise par la Société ou toute Filiale jusqu'à ce que ledit Administrateur Investisseur ait été remplacé, sauf si le(s) Actionnaire(s) ne présente(nt) pas de candidat dans un délai de vingt (20) jours tel que susmentionné.

10.8. Le conseil d'administration peut nommer, de temps à autre, jusqu'à quatre (4) observateurs parmi les personnes qui peuvent être mentionnées dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, qui seront autorisées à participer aux réunions du conseil d'administration mais qui n'auront pas de droit de vote.

10.9. Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, sous réserve des limites qui peuvent être établies dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, mettre en place un comité de rémunération afin de revoir les conditions et le montant de toute rémunération à payer aux fondés de pouvoir ou administrateurs ou employés de la Société ou de n'importe laquelle de ses filiales, et/ou un comité de révision afin d'examiner les questions ayant trait à la comptabilité, aux contrôles et à la révision.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. Le conseil d'administration de la Société élira un président en son sein et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, auquel cas il n'aura pas de droit de vote, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donnée à chaque administrateur au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion en question, auquel cas le délai de notification sera réduit à vingt-quatre (24) heures avant la tenue de la réunion.

11.4. Aucune convocation écrite préalable n'est requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés lors d'une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite moyennant l'assentiment unanime de tous les membres de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation écrite spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil se tenant aux heures et lieux prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout membre du conseil pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la

réunion de s'entendre les unes les autres, se parler et de délibérer valablement; une participation à la réunion de cette manière équivalant à une participation en personne à la réunion.

11.7. Un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

11.8. Le quorum requis pour une réunion du conseil d'administration lors de la première convocation inclura au moins la moitié de ses administrateurs dont au moins trois (3) administrateurs investisseurs dont (i) l'Administrateur Investisseur de Catégorie B et (ii) l'Administrateur Investisseur de Catégorie A. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint à la première réunion régulièrement convoquée, une nouvelle réunion sera tenue au plus tard sept (7) jours après ladite première réunion avec le même ordre du jour à laquelle aucun quorum ne sera requis, sauf tel que prévu par la loi applicable. Si un Administrateur n'est pas en mesure de participer à une réunion du Conseil, alors la Société fournira rapidement audit Administrateur tous les documents supplémentaires remis aux participants.

11.9. Sans préjudice de l'article 11.10 ci-dessous, les décisions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une réunion. En cas d'égalité des votes, le président n'a pas de voix prépondérante.

11.10. Toute décision énumérée ci-dessous (les «Décisions Majeures») devront d'abord être approuvées par le conseil d'administration par un vote favorable des administrateurs détenant, au total, soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des administrateurs participant la réunion du conseil en question (et autorisés à voter), y compris le vote favorable de soit l'Administrateur Investisseur de Catégorie A soit l'Administrateur Investisseur de Catégorie B (la «Majorité Qualifiée du Conseil»):

- (i) approbation du budget annuel ou du plan d'entreprise ou toute modification y relative;
- (ii) toutes dépenses non prévues dépassant individuellement 250.000 EUR ou dont le montant total dépasse 1.000.000 EUR par exercice fiscal;
- (iii) tout emprunt ou tous concours bancaires (y compris des lignes de crédit et possibilités de découvert mais à l'exclusion de prêts inter sociétés entre les sociétés du groupe), qui n'est/ne sont pas prévu(s) dans le budget annuel et dépassant, au total, 500.000 EUR;
- (iv) toute acquisition ou vente ou gage d'actifs par la Société ou une filiale, qui n'a pas lieu dans le cours normal des affaires de la Société ou de ladite filiale, d'une valeur de plus de 250.000 EUR individuellement;
- (v) toute vente, transfert ou licence des droits de propriété intellectuelle de la Société ou d'une filiale (sauf entre les sociétés de Wikio Group) qui n'a pas lieu dans le cours normal des affaires de la Société ou de ladite filiale;
- (vi) détermination des titres à attribuer aux employés, consultants et administrateurs de la Société et ses filiales, y compris par le Transfert de titres détenus par la Société;
- (vii) toute autre émission de titres, y compris les émissions autorisées dans les limites du capital social de la Société telle que prévue à l'article 5.2 à 5.7;
- (viii) mise en place, liquidation amiable ou dissolution d'une filiale;
- (ix) nomination, recrutement ou renvoi, et rémunération de tout employé dont la rémunération brute totale équivaut ou est supérieure à 170.000 EUR or de tout membre du comité de gestion (le cas échéant) et tout changement substantiel de ladite rémunération;
- (x) déclaration ou paiement de tout dividende ou toute sorte de distribution sur les Actions;
- (xi) changement de secteur d'activité de la Société ou d'une filiale;
- (xii) sauf stipulation contraire dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, choisir et/ou charger une banque d'investissement ou une personne exerçant une activité en vue d'initier ou de réaliser une Vente ou une OPI, et de mettre en oeuvre toute action préparatoire (y compris la conduite du processus de négociation) à prendre dans le cadre d'une Vente ou d'une OPI;
- (xiii) toute transaction entre la Société et une filiale et toute personne clé (telle que peut être prévue dans un pacte d'actionnaires ou tout accord similaire) ou tout affilié ou parent de ladite personne clé, ou toute personne détenant plus d'un pour cent (1%) du capital social ou des droits de vote de la Société ou d'une filiale, et tout changement substantiel de ladite transaction;
- (xiv) approbation de l'exercice par la Société de toute option d'achat pour un prix d'achat supérieur à 50.000 EUR individuellement ou 250.000 EUR durant l'exercice fiscal;
- (xv) nomination d'observateurs.

Chacun des seuils mentionnés au présent article 11.10 peut être modifié par le conseil d'administration, une fois par an, à la Majorité Qualifiée du Conseil.

11.11 Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil d'administration de la Société peut également être passée par écrit, pourvu que ladite résolution soit précédée par une délibération en vertu du paragraphe 6 du présent article 11. Ladite résolution consistera en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque administrateur de la Société (résolution circulaire). La date de ladite résolution sera la date de la dernière signature.

11.12. Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances, à l'unanimité, passer des résolutions par voie de circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit. Lesdites résolutions, signées par chaque membre du conseil seront aussi valides et auront le même effet que les résolutions passées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les

signatures peuvent apparaître sur un document ou plusieurs copies des mêmes documents par courrier, câble, téléfax, télex ou tout autre moyen.

Art. 12. Procès-verbal des réunions du conseil.

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par les membres présents aux réunions en question.

12.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés certifiés conformes par le président du conseil d'administration de la Société ou par tout mandataire dûment habilité.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à tout administrateur ou à une tierce personne qui ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Art. 15. Signature ayant force contraignante. La Société sera valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et une quelconque autre entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est un administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre entreprise ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, qui agit en qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une entreprise ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre entreprise ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autres affaires.

16.3. Si un administrateur de la Société a un intérêt personnel et contraire à celui de la Société dans une quelconque transaction de la Société soumise au vote du conseil d'administration, cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. Commissaire aux comptes.

17.1. Les activités de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) sera(ont) rééligible(s).

17.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 ci-dessus.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps à autre, selon ce qu'elle estime, à sa discrétion, être le mieux adapté à l'objet social et à la politique de la Société et conformément aux dispositions des Statuts et d'un éventuel pacte d'actionnaires ou tout accord similaire, temps à autre conclu.

19.3. Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que pour la modification des présents Statuts.

20.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à sa liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de ladite liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

20.3. En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués conformément aux dispositions des articles 6.7.3. et 6.8.5. des présents Statuts.

Art. 21. Définitions. Les termes définis dans les présents Statuts aura la signification suivante:

«Affilié» désigne, eu égard à tout Personne spécifique, toute autre Personne qui contrôle (dans le sens de l'article 309 et suivants de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre) ou est contrôlée, directement ou indirectement, par ou est sous le contrôle commun de ladite Personne spécifique; en ce qui concerne tout capital-risque ou fonds d'investissement similaire, «Affilié» inclura tout autre fonds de ce type, y compris les sociétés de personnes qui ont des commandités, membres-directeurs ou gérants communs ou affiliés. Pour les besoins de la présente définition «Contrôle» signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et lignes de conduites d'une personne, que ce soit par la propriété de valeurs mobilières avec droit de vote ou des participations similaires, en vertu d'un contrat ou autrement;

«Actions Préférentielles de Catégorie A» désigne les Actions Préférentielles de Catégorie A1 et les Actions Préférentielles de Catégorie A2 en tant que classe unique.

«Actions Préférentielles de Catégorie B» désigne les Actions Préférentielles de Catégorie B1 et les Actions Préférentielles de Catégorie B2 en tant que classe unique.

«Prix d'Émission» désigne la valeur nominale plus la prime d'action payée par l'actionnaire en question au moment de l'émission des Actions Préférentielles en question.

«Opération de Liquidation» désigne une opération qui est ou peut résulter en (i) une liquidation, volontaire ou non, ou une dissolution de la Société, (ii) la vente, le transfert ou la cession de tout ou d'une part substantielle des Actifs Substantiels et/ou des affaires, ou (iii) une fusion avec toute autre société ou toute autre restructuration (p.ex. un apport de Titres en échange de nouvelles actions d'une autre société) conformément à laquelle la Société n'est pas la entité absorbante et les Parties ne détiennent pas, au total, plus de cinquante pour cent (50%) du capital social et des droits de vote de ladite entité absorbante.

«Personne» désigne tout individu, entreprise, entité, société de personne, association, société à responsabilité limitée, trust (fiducie) ou toute autre personne morale.

«Actions Préférentielles» désigne les Actions Préférentielles de Catégorie A et les Actions Préférentielles de Catégorie B et les Actions Ordinaires émises lors de la conversion desdites Actions Préférentielles de Catégorie A et Actions Préférentielles de Catégorie B.

«Vente» désigne le Transfert d'un nombre d'instruments de sorte qu'à la suite dudit Transfert, le(s) cessionnaire(s) (y compris les Affiliés, selon le cas) détiendrai(en)t, immédiatement ou à la date d'échéance plus de cinquante pour cent (50%) des Actions et/ou des droits de vote de la Société en tenant compte de la dilution.

«Titres» désigne, à ce jour et dans le futur: (i) les Actions; (ii) les Warrants (Bons de Souscription) (iii) les titres ou autres droits permettant à leurs détenteurs de souscrire ou d'acquérir autrement ou se voir attribuer, immédiatement ou dans le futur, des Actions, (iv) les droits de souscription attachés aux Actions ou autres titres, et (v) tout droit de recevoir des Actions ou titres gratuits.

«Actions» désigne les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles.

«Actifs Substantiels» désigne tout actif représentant une part significative de la propriété de Wikio Group soit compte tenu de sa valeur ou de son impact décisif soit sur les projets en cours ou potentiels de Wikio Group ou à des fins de conduite des affaires de Wikio Group telles qu'alors conduites.

«Transfert» désigne toute transaction, y compris une promesse ou un engagement d'effectuer des transactions ou l'octroi de garanties, avec ou sans contrepartie, que ce soit volontaire ou sur la base d'une décision de justice ou par voie législative, susceptible de modifier à présent ou dans le futur, directement ou indirectement, la participation et/ou les droits de vote dans la Société, par voie de transfert (vente, prêt, apport, don, répartition, échange, vente publique ou tout autre moyen), exercice, conversion (sauf pour la conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires) ou démembrement des Actions, ou tout autre moyen, de la propriété de Titres (propriété, nue-propriété, usufruit), ou tous droits sur tout instrument (y compris tout droit de vote ou droit à un/des dividende(s)), y compris, sans limitation des avantages financiers, apports partiels d'actifs, fusions, scissions, ou toute combinaison de ces méthodes de transfert de propriété).

«Warrants» désigne les warrants (bons de souscription) qui peuvent être émis par la Société, chacune conférant le droit de souscrire à un nombre d'Actions à un certain prix d'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présentes qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bronkart, G. Beauthier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10242. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110373/1692.

(110126206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

H&S Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 65.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117122/10.

(110134614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Hub2Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2011117124/11.

(110134254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Springwater Property Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.727.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117298/10.

(110134178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Solvadis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.997.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62450 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117295/10.

(110134356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Severn Trent European Finance Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.029.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011117286/11.

(110134585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 557.270,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.031.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011117291/11.

(110134586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 54.050.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011117292/11.

(110134583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 54.022.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.111.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011117293/11.

(110134578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Springwater Residential Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.251.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117299/10.

(110134177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Support Science Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Support Science Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117300/11.

(110134831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Swiftsure S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.033.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011117302/18.

(110134696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Safindi, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 23.371.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117303/9.

(110134687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Sailor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.867.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 13 juillet 2011

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société PriceWaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour Sailor S.A.

SCG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117305/16.

(110134101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Sailus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.868.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 13 juillet 2011

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société PriceWaterhouseCoopers ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour Sailus S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117307/16.

(110134095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Serrurerie Kockhans Daniel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 350, rue Woier.

R.C.S. Luxembourg B 77.497.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serrurerie KOCKHANS Daniel S.à r.l.

Référence de publication: 2011117309/10.

(110134532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

SL Aviation Group, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011117311/11.

(110134579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Agence Immobilière BORSI & ARMANI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 151.903.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011117445/14.

(110135207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Société Fiduciaire de Conseil et d'Expertise Comptable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 78.094.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117313/10.

(110134728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Soloverte Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.350.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117316/10.

(110134506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

SSDC S.A., Sopura Sustainable Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.688.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2011

- Il est pris acte de la démission de Madame Catherine Koch de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.
- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Catherine KOCH, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2011.

Certifié sincère et conforme

SOPURA SUSTAINABLE DEVELOPMENT COMPANY S.A., en abrégé SSDC S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117317/18.

(110134075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Western Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 31.982.

Société fondée le 25.10.1989

Extrait des décisions suite à l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2011

Démission administrateur

Mr Wetzel Carlo: Administrateur

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pour Western Technology S.A.

L-1219 LUXEMBOURG

Françoise ROSSI-WETZEL

Administrateur

Référence de publication: 2011117437/16.

(110133957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

**exceet Group SE, Société Européenne,
(anc. Helikos SE).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 148.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117441/11.

(110135012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Aabar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 752.750,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 145.459.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011117444/11.

(110134744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Algeco/Scotsman Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117448/10.

(110135156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Alimak Hek HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.798.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011117449/10.

(110135431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.765.505,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117450/11.

(110134862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Amadeus Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011117451/10.

(110134794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Athena Private Equity S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011117454/12.

(110135362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Audit Conseil Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.685.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 17/11/2009 que Monsieur Alain BLONDLET, né le 27 mars 1966 à Longlier (Belgique) a cédé 62 parts sociales qu'il détenait dans la Société à QADAMALA S.A., enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B145.094 et ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

L'actionnariat de la Société se compose dès lors comme suit depuis le 17/11/2009:

- Mr. Alain BLONDLET, précité: 63 parts sociales;

- QADAMALA S.A., précitée: 62 parts sociales.

Il est en outre noté que:

- Associé et gérant de la Société, Monsieur Alain BLONDLET, précité, a comme nouvelle adresse professionnelle: 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Référence de publication: 2011117455/17.

(110135112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

ADD Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.274.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011117458/14.

(110135208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Add Valoris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.081.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

SCHNUR Frédéric.

Référence de publication: 2011117456/10.

(110135527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Add Valoris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.081.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

SCHNUR Frédéric.

Référence de publication: 2011117457/10.

(110135528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Canon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 21, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 16.539.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 2011 que:

La Société de Révision et d'Expertises Sarl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.145, avec siège social au 53, route d'Arlon, L-8211 Marner est nommée réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011117508/13.

(110135200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Créations de coiffure Tina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 2, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 94.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Créations de coiffure Tina S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011117502/12.

(110135098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Cuisine Royale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.457.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *CUISINE ROYALE S.A R.L.*
Signature

Référence de publication: 2011117504/12.

(110134905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Ades S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 71.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011117459/10.

(110135479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Credit Suisse One Cabot Square (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117503/10.

(110135514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Café Blue Bayou G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 10, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 110.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *CAFE BLUE BAYOU G.m.b.H*
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011117505/12.

(110134978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of July,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Nawal Benhlal, private employee, with professional address at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

acting as the representative of European Logistics (formerly LOG), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.727 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 13 July 2004 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 1125 dated 9 November 2004, page 53954 (the "General Partner"), acting in its capacity of general partner of the company European Logistics Feeder SCA, a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.820 (the "Company"), pursuant to resolutions of the General Partner taken on 9 June 2011, an excerpt of which, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 28 June 2007 and its articles (the "Articles") have been published in the Mémorial C under number 1839 dated 30 August 2007, page 88234.

2. The Articles were amended pursuant to:

- a notarial deed of the undersigned notary dated 17 October 2007, enacting two consecutive increases of the share capital of the Company from thirty-one thousand euro and fifty cent (EUR 31,000.50) to an amount of eighty-three thousand six hundred seventy-seven euro and fifty cent (EUR 83,677.50), published in the Mémorial C under number 2674 dated 21 November 2007, page 128307;

- a notarial deed of the undersigned notary dated 19 November 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from eighty-three thousand six hundred seventy-seven euro and fifty cent (EUR 83,677.50) to one hundred ninety-two thousand thirteen euro and fifty cent (EUR 192,013.50), published in the Mémorial C under number 115 dated 16 January 2008, page 5510;

- a notarial deed of the undersigned notary dated 27 June 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from one hundred ninety-two thousand thirteen euro and fifty cent (EUR 192,013.50) to two hundred fifty thousand seven hundred eighty euro and fifty cent (EUR 250,780.50), published in the Mémorial C under number 1942 dated 8 August 2008, page 93206;

- a notarial deed of the undersigned notary dated 1st August 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from two hundred fifty thousand seven hundred eighty euro and fifty cent (EUR 250,780.50) to three hundred twenty-eight thousand one hundred fourteen euro and fifty cent (EUR 328,114.50), published in the Mémorial C under number 2232 dated 12 September 2008, page 107128;

- a notarial deed of the undersigned notary dated 19 December 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from three hundred twenty-eight thousand one hundred fourteen euro and fifty cent (EUR 328,114.50) to three hundred fifty-two thousand one hundred sixty-eight euro and fifty cent (EUR 352,168.50), published in the Mémorial C under number 323 dated 13 February 2009, page 15497;

- a notarial deed of the undersigned notary dated 26 May 2009, enacting an increase of the share capital of the Company from three hundred fifty-two thousand one hundred sixty-eight euro and fifty cent (EUR 352,168.50) to three hundred sixty-three thousand one hundred sixty-six euro and fifty cent (EUR 363,166.50), published in the Mémorial C under number 1235 dated 26 June 2009, page 59243;

- a notarial deed of the undersigned notary dated 18 June 2009, enacting an increase of the share capital of the Company from three hundred sixty-three thousand one hundred sixty-six euro and fifty cent (EUR 363,166.50) to four hundred fifty-three thousand one hundred sixty-six euro and fifty cent (EUR 453,166.50), published in the Mémorial C under number 1446 dated 27 July 2009, page 69372;

- a notarial deed of the undersigned notary dated 23 July 2009, enacting an increase of the share capital of the Company from four hundred fifty-three thousand one hundred sixty-six euro and fifty cent (EUR 453,166.50) to five hundred twenty-three thousand six hundred sixty-six euro and fifty cent (EUR 523,666.50), published in the Mémorial C under number 1658 dated 28 August 2009, page 79567; and

- a notarial deed of the undersigned notary dated 24 March 2010, enacting an increase of the share capital of the Company from five hundred twenty-three thousand six hundred sixty-six euro and fifty cent (EUR 523,666.50) to five hundred forty-nine thousand nine hundred one euro and fifty cent (EUR 549,901.50), published in the Mémorial C under number 1153 dated 2 June 2010, page 55301;

3. The share capital is fixed at five hundred forty-nine thousand nine hundred one euro and fifty cent (EUR 549,901.50), represented by:

- six hundred sixty-seven (667) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "actions de commandité" or "Class A Shares");

- three hundred sixty-five thousand nine hundred thirty-four (365,934) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares") (together with the Class A Shares, the "Shares").

Each Share has a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, the Company, "for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of thirty-nine million four hundred eighty-one thousand ninety-nine euro (EUR 39,481,099.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares."

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 6 of the Articles, which are as follows:

" **6.2.** The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.3. Until 28 June 2012 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue of new Shares or increase in nominal value of existing Shares to the Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10. Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under article 6 of the Articles."

6. In the resolutions of the General Partner of the Company taken on 9 June 2011, the General Partner of the Company resolved in compliance with article 6 of the Articles to increase the share capital of the Company with an amount of sixty-eight thousand one euro (EUR 68,001.-) in order to raise it from its current amount of five hundred forty-nine thousand nine hundred one euro and fifty cent (EUR 549,901.50), to six hundred seventeen thousand nine hundred two euro and fifty cent (EUR 617,902.50), by creating and issuing forty-five thousand three hundred thirty-four (45,334) new Class B Shares (the "New Class B Shares") with a nominal value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) each, having the same rights as the existing Class B Shares.

7. The New Class B Shares were fully subscribed by the existing Class B Shareholders exercising their respective preferential right of subscription i.e.:

1) Keva (previously named The Local Government Pensions Institution), a Finnish independent public entity established in accordance with and governed by the laws of Finland, with registered office at Unioninkatu 43, P.O. Box 425 / FIN-00101 Helsinki (Finland), subscribed thirty thousand two hundred twenty-three (30,223) New Class B Shares for an amount of forty-five thousand three hundred thirty-four euro and fifty cents (EUR 45,334.5-); and

2) Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, a Canadian Pension Plan incorporated under the laws of Canada, whose registered office is situated at 100, avenue des Commandeurs Levis, Quebec G6V 7N5 (Canada), registered with the Commercial and Companies Registry of Quebec, subscribed fifteen thousand one hundred eleven (15,111) New Class B Shares for an amount of twenty-two thousand six hundred sixty-six euro and fifty cents (EUR 22,666.5).

8. The New Class B Shares have been fully paid up through contributions in cash on 22 June 2011 as evidenced by the bank certificate issued by Dexia Banque Internationale in Luxembourg on 11 July 2011.

9. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Class B Shares have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 22 June 2011 at which the New Class B Shares have been fully paid up.

10. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, article 5.1 of the Articles is amended and reads as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at six hundred seventeen thousand nine hundred two euro and fifty cent (EUR 617,902.50), represented by:

- six hundred sixty-seven (667) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "actions de commandité" or "Class A Shares");

- four hundred eleven thousand two hundred sixty-eight (411,268) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares")

(the Class A Shares together with the Class B Shares, are referred to as the "Shares"), with a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) each."

11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 6.1 of the Articles is amended and reads as follows:

“ 6.1. For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of thirty-nine million four hundred thirteen thousand ninety-eight euro (EUR 39,413,098.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.”

12. The General Partner has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Ms Nicole Hoffmann, private employee, professionally residing in Luxembourg, and/or
- Ms Nawal Benhlal, private employee, professionally residing in Luxembourg,

a power of attorney to have the increase of the subscribed capital of the Company and the consequential amendment to the Articles recorded in a deed of notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le treize juillet,

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Nawal Benhlal, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de European Logistics, (anciennement dénommée LOG), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.727 et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") sous le numéro 1125 en date du 9 novembre 2004, page 53954, (le "Gérant Commandité"), agissant en sa qualité de gérant commandité de la société European Logistics Feeder SCA, une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.820 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Commandité le 9 juin 2011, dont un extrait restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné en date du 28 juin 2007 et ses statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 1839 du 30 août 2007, page 88234.

2. Les Statuts ont été modifiés par:

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 17 octobre 2007, constatant deux augmentations consécutives du capital social de la Société de trente et un mille euros et cinquante centimes (31.000,50 EUR) à quatre-vingt-trois mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (83.677,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 2674 du 21 novembre 2007, page 128307;

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 19 novembre 2007, constatant une augmentation du capital social de la Société de quatre-vingt-trois mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (83.677,50 EUR) à cent quatre-vingt-douze mille treize euros et cinquante centimes (192.013,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 115 du 16 janvier 2008, page 5510;

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 27 juin 2008, constatant une augmentation du capital social de la Société de cent quatre-vingt-douze mille treize euros et cinquante centimes (192.013,50 EUR) à deux cent cinquante mille sept

cent quatre-vingt euros et cinquante centimes (250.780,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1942 du 8 août 2008, page 93206;

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2008, constatant une augmentation du capital social de la Société de deux cent cinquante mille sept cent quatre-vingt euros et cinquante centimes (250.780,50 EUR) à trois cent vingt-huit mille cent quatorze euros et cinquante centimes (328.114,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 2232 du 12 septembre 2008, page 107128;

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2008, constatant une augmentation du capital social de la Société de trois cent vingt-huit mille cent quatorze euros et cinquante centimes (328.114,50 EUR) à trois cent cinquante-deux mille cent soixante-huit euros et cinquante centimes (352.168,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 323 du 13 février 2009, page 15497;

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 26 mai 2009, constatant une augmentation du capital social de la Société de trois cent cinquante-deux mille cent soixante-huit euros et cinquante centimes (352.168,50 EUR) à trois cent soixante-trois mille cent soixante-six euros et cinquante centimes (363.166,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1235 du 26 juin 2009, page 59243;

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 18 juin 2009, constatant une augmentation du capital social de la Société de trois cent soixante-trois mille cent soixante six euros et cinquante centimes (363.166,50 EUR) à quatre cent cinquante-trois mille cent soixante six euros et cinquante centimes (453.166,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1446 du 27 juillet 2009, page 69372; et

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 23 juillet 2009, constatant une augmentation du capital social de la Société de trois cent soixante-trois mille cent soixante six euros et cinquante centimes (453.166,50 EUR) à quatre cent cinquante-trois mille cent soixante six euros et cinquante centimes (523.666,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1658 du 28 août 2009, page 79567; et

- un acte notarié du notaire instrumentant en date du 24 mars 2010, constatant une augmentation du capital social de la Société de cinq cent vingt-trois mille six cent soixante six euros et cinquante centimes (523.666,50 EUR) à cinq cent quarante-neuf mille neuf cent un euros et cinquante centimes (549.901,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1153 du 2 juin 2010, page 55301;

3. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-neuf mille neuf cent un euros et cinquante centimes (549.901,50 EUR), représenté par:

- six cent soixante-sept (667) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les "actions de commandité" ou "Actions de Classe A");

- trois cent soixante-cinq mille neuf cent trente-quatre (365.934) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaire" ou "Actions de Classe B") (ensemble avec les Actions de Classe A, les "Actions").

Chaque Action a une valeur nominale d'un euro et cinquante centimes (1,50 EUR).

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, "afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-neuf euros (39.481.099- EUR) pour émettre de nouvelles Actions ou pour augmenter la valeur nominale des Actions."

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, qui sont les suivantes:

« **6.2.** Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Actionnaires existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.3. Jusqu'au 28 juin 2012 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant Commandité dans toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission de nouvelles Actions ou par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes au profit des Actionnaires actuels ou à toutes autres personnes approuvées par les Actionnaires conformément aux dispositions applicables de la Loi.

6.4. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5. Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6. Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7. Les droits attachés aux Actions nouvelles seront identiques à ceux attachés respectivement aux classes d'Actions déjà émises.

6.8. Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9. Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.10. Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts de la Société.»

6. Dans les résolutions prises le 9 juin 2011 par le Gérant Commandité de la Société, celui-ci a décidé, conformément à l'article 6 des Statuts, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de soixante-huit mille et un euros (68.001- EUR) pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quarante-neuf mille neuf cent un euros et cinquante centimes (549.901,50 EUR), à six cent dix-sept mille neuf cent deux euros et cinquante centimes (617.902,50 EUR), par la création et l'émission de quarante-cinq mille trois cent trente-quatre (45.334) nouvelles Actions de Classe B (les "Nouvelles Actions de Classe B") d'une valeur nominale d'un euro et cinquante centimes (1,50 EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions existantes de Classe B.

7. Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe B exerçant leur droit de souscription préférentielle respectif comme suit:

1) Keva (anciennement dénommée The Local Government Pensions Institution), une entité publique indépendante finnoise établie conformément aux et gouvernée selon les lois de Finlande, ayant son siège social à Unioninkatu 43, P.O. Box 425 / FIN-00101 Helsinki (Finlande), a souscrit trente mille deux cent vingt-trois (30.223) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quarante-cinq mille trois cent trente-quatre euros et cinquante cents (45.334,50.- EUR); et

2) Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, un Plan de Pension Canadien constitué selon les lois du Canada, dont le siège social est situé au 100, avenue des Commandeurs Lévis, Québec G6V 7N5 (Canada), immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Québec, a souscrit quinze mille cent onze (15.111) nouvelles Actions de Classe B pour un montant de vingt-deux mille six cent soixante six euros et cinquante cents (22.666,50.- EUR).

8. Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement libérées par apport en numéraire le 22 juin 2011, tel que constaté par le certificat bancaire émis par Dexia Banque Internationale à Luxembourg le 11 juillet 2011.

9. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions de Classe B ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 22 juin 2011, date à laquelle les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement libérées.

10. A la suite de cette augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent dix-sept mille neuf cent deux euros et cinquante centimes (617.902,50 EUR) représenté par:

- six cent soixante-sept (667) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les "actions de commandité" ou "Actions de Classe A");

- quatre cent onze mille deux cent soixante-huit (411.268) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaire" ou "Actions de Classe B");

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B, sont reprises ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale d'un euro et cinquante centimes (1,50 EUR), chacune.»

11. A la suite de cette augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de trente-neuf millions quatre cent treize mille quatrevingt-dix-huit euros (39.413.098- EUR) pour émettre de nouvelles Actions ou pour augmenter la valeur nominale des Actions.»

12. Le Gérant Commandité a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à:

- Madame Nicole Hoffmann, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, et/ou
- Madame Nawal Benhlal, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

afin de faire enregistrer par acte notarié l'augmentation du capital souscrit de la Société et la modification des Statuts en découlant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Benhlal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32312. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113926/323.

(110130226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Campus Marum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.867.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMPUS MARUM S.A.

MARE-LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2011117507/12.

(110135407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Carmatrans S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.983.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117510/10.

(110134842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 127.793.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le gérant en date du 13 avril 2011

Suite à la dénonciation du siège social par le domiciliataire PADDOCK S.A. en date du 14 mars 2011, le gérant décide de fixer le siège de la société au 24, rue des Genêts, L- 1621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117512/10.

(110134858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Carrée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.
R.C.S. Luxembourg B 87.388.

Extrait du PV de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} août 2011

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Tom Meganck de son mandat d'administrateur, administrateur délégué et président du conseil d'administration et nomme en remplacement:

- Monsieur Johannes Karel Josef Reijtenbagh, né le 18 juillet 1946 à Den Ham (Pays Bas) ayant comme adresse 3, rue des Girofrees MC 98000 Monte Carlo Monaco, en qualité d'administrateur, administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration.

Ses mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Référence de publication: 2011117511/14.

(110134897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

CDIP1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 122.118.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 13 avril 2011

Suite à la dénonciation du siège social par le domiciliataire PADDOCK S.A. en date du 14 mars 2011, l'administrateur unique décide de fixer le siège de la société au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117513/10.

(110134857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Cedro Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.566.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CEDRO FINANCE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.566

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011117519/17.

(110135010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 46.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117524/12.

(110134868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Capelle International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.421.

L'an deux mille onze, le onze août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAPELLE INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57 route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 102.421, (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1086 du 27 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

L'actionnaire présent ou représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées à été porté sur une liste de présence, signée par l'actionnaire présent ou par son mandataire, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège social de Bertrange à L-3378 LIVANGE, 251, route de Luxembourg et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bertrange à L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège de la société est établi à Livange.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents Euros (€ 700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 août 2011. Relation: ECH/2011/1315. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117509/50.

(110135008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.